



HAL
open science

Les limites de la noblesse : analyse des marges nobles, de l'Ancien régime à l'époque moderne

Rayan Ouerghi

► To cite this version:

Rayan Ouerghi. Les limites de la noblesse : analyse des marges nobles, de l'Ancien régime à l'époque moderne. Histoire. 2024. <dumas-04929254>

HAL Id: dumas-04929254

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04929254v1>

Submitted on 4 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

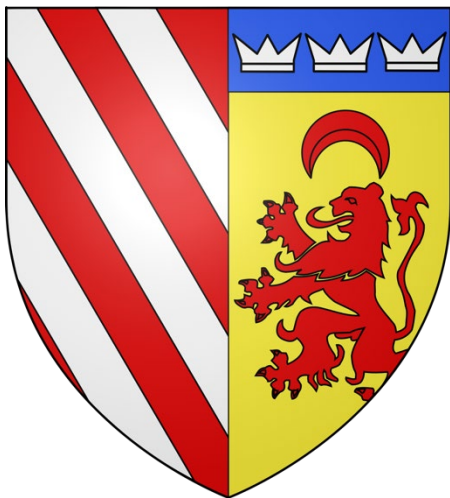
L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Rayan OUERGHI

Les limites de la noblesse : analyse des marges nobles, de
l'Ancien régime à l'époque moderne



Mémoire de master 1 en Sciences humaines et sociales

Mention Histoire

Parcours Histoire, cultures politique, échanges internationaux

Sous la direction de M. Martin Wrede

Année universitaire 2023-2024

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont aidé, soutenu et accompagné lors de la rédaction de ce mémoire.

En premier lieu, mon directeur de mémoire et professeur, M. Martin Wrede qui a été d'une grande patience et qui m'a aidé dans l'écriture de ce mémoire, en me guidant et en me prodiguant de précieux conseils. Il a cru en moi.

Je veux aussi remercier Mme Stéphanie Raymond-Stimec du Service Social du Crous qui m'a aidé durant l'année. Sans elle je n'aurais pas pu faire ce mémoire dans de bonnes conditions.

Je remercie M. Alain Belmont, professeur d'histoire moderne à l'université de Grenoble-Alpes, pour ses conseils.

Je remercie aussi le service des archives départementales de l'Isère pour leur aide et leur bienveillance à mon égard.

Je remercie Soumaya Ait Idir pour son aide à la correction et à la mise en forme.

Je dédie ce mémoire à ma mère et à mon défunt père.

Je le dédie aussi à José Mário dos Santos Mourinho Félix qui est une source d'inspiration inébranlable et un modèle personnel de réussite sociale.

Introduction

Pour comprendre ce qu'est la marge, nous devons comprendre où se situe la norme. Définir la noblesse en elle-même pourrait déjà faire l'objet d'un mémoire entier. Nous avons donc dû faire des choix en privilégiant certains auteurs, certaines approches. Nous commencerons par définir la noblesse, puis par faire une mise au point historiographique, et enfin nous établirons ce que nous appelons la marge.

Comment définir la noblesse ?

« Il est utile de savoir quelles sont les conditions légales et morales de la noblesse exigées autant par la société que par l'État. Un titre, une décoration quelconque, doivent représenter une vertu, un talent, un service, un labeur hors ligne. Il faut aujourd'hui une noblesse réelle et non factice, féconde et non oisive, une noblesse qui ne s'appuie pas sur des parchemins ou sur le luxe, mais qui repose sur des vertus exemplaires, sur des services rendus à la société. Car de quel profit, de quelle utilité morale même est pour le pays un noble armorié d'ancienne famille, qui ne sera toujours qu'un faux noble aux yeux du monde. ¹ »

Cette citation d'Alphonse de Chassant est intéressante ; elle nous permet de comprendre que définir la noblesse n'est pas chose aisée. Dans cette citation, on voit beaucoup d'idéaux et un rejet d'une certaine matérialité : le noble n'est pas seulement représenté par des papiers, mais par des habitus, des comportements, des indicateurs qui peuvent échapper à l'historien si celui-ci ne s'attarde qu'à une analyse brute. L'objectif ici n'est pas de chercher si tel ou tel noble correspond à la définition de noble selon la législation en vigueur à son époque. Il serait préférable d'observer ces pratiques politiques humaines pour voir si elles sont en adéquation avec sa classe ou si l'on remarque une dichotomie, une marginalité.

¹ Chassant, Alphonse. *Les nobles et les vilains du temps passé ou Recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires*. Auguste Aubry, 1857 (p.4).

L'une des clés de voûte qui nous permettra de définir la noblesse, est l'œuvre de François de Negroni, essayiste et polémiste. Ce nom pourrait susciter des interrogations quant à sa pertinence. En effet, De Negroni n'a pas eu la carrière d'un historien, il se rapprocherait plus du sociologue, voire de l'essayiste. Cependant, son ouvrage *La France Noble*² comporte une préface d'Henri Lefebvre, son directeur de thèse. Il est aussi proche de Michel Clouscard et de Dominique Pagani. Nous sommes obligés de nous concentrer sur le personnage qu'est De Negroni pour comprendre la démarche de ce mémoire.

Robert de Negroni se concentre sur une critique marxiste des superstructures (les institutions et idéologies dominantes), et de la vie quotidienne. Nous essayons de conjuguer cette approche avec une méthodologie historique. C'est parce que nous voulons apporter une dimension sociologique à notre mémoire qu'il est important d'emprunter à de Negroni. La préface d'Henri Lefebvre retient notre attention car elle dresse un paysage de la France avec une analyse de classe, ainsi que l'introduction qui complète cette préface, faite par de Negroni. Le reste de l'ouvrage étant consacré à la période contemporaine, cela va au-delà de notre champ d'analyse.

Henri Lefebvre définit la noblesse en commençant par expliquer que cette classe se caractérise historiquement par sa domination sociale issue de ses propriétés terriennes, ainsi que sa domination sur la vie rurale. La Révolution française pouvant servir de point de bascule pour le système féodal, Lefebvre explique que le point de bascule a eu lieu bien plus tôt. Il observe que ce qu'il restait d'autorité en 1789, n'étaient que des résidus de valeurs chevaleresque, le sang noble ou encore le lignage familiale³.

Malgré l'ascension de la bourgeoisie et du capitalisme, la noblesse a pu trouver une place pendant un temps en produisant une influence culturelle grâce à ses valeurs. Il explique que la bourgeoisie fut, pendant un temps, incapable de créer de nouvelles valeurs culturelles et

² De Negroni, François. *La France noble*. Seuil, 1974.

³ Ibid, p.11

que cette dernière à chercher à imiter celles de la noblesse⁴. Cette imitation a conduit à une assimilation des valeurs aristocratiques, avec une tendance à valoriser le passé et à chercher à s'ennoblir moralement et culturellement. Lefebvre finit sa préface en expliquant que la noblesse ne se définit pas seulement par sa richesse foncière et son statut social, mais aussi par une certaine essence de l'être. La noblesse représente un idéal d'existence supérieur que la bourgeoisie aspire à atteindre, révélant ainsi une fascination persistante pour la grandeur morale et historique qui lui est associée⁵.

Pour comprendre la noblesse, De Negroni utilise les écrits de deux nobles célèbres, Alexis de Tocqueville et Claude Henri de Saint-Simon. Ils sont témoins de la fin de la noblesse française au début du XIX^{ème} siècle et délivrent une analyse de la nouvelle société en mouvement. Saint-Simon révèle les forces productives cachées sous les anciennes structures aristocratiques, tandis que Tocqueville se concentre sur l'abolition des différences de statut et des inégalités héréditaires, imaginant un monde où l'égalité des conditions règne. Bien que leurs philosophies divergent, ils s'accordent sur un point : l'aristocratie est devenue obsolète, surpassée par l'Histoire et socialement déracinée. En observant ses pratiques, ils constatent que la noblesse française est sur le déclin depuis longtemps⁶.

La noblesse naît au XI^{ème} siècle lorsque le droit d'adoubement devient un privilège héréditaire, et quand les lignages seigneuriaux se forment. Elle commence à s'effriter dès la seconde moitié du XV^{ème} siècle, car l'avènement de l'économie marchande vient remettre en question le prétendu équilibre des rôles sociaux, estompant par surcroît le système féodal et sa culture. L'urbanisation accélère ce processus : les microcosmes provinciaux et autarciques sont ébranlés, les lieux ancestraux sont remplacés par la vie mondaine parisienne⁷.

⁴ Ibid, p.12

⁵ Ibid, p.13

⁶ Ibid, p.15

⁷ Ibid, p.16

Cela expliquerait pourquoi, selon Lefebvre et De Negroni, la Révolution française n'est pas considérée comme un point de bascule mais n'est que le pinacle de cette déconstruction d'un ancien modèle social déjà obsolète.

Pour Saint-Simon et Tocqueville, ce n'est pas seulement la perte de pouvoir politique de la noblesse qui est notable, mais aussi la remise en question de sa légitimité sociale. Avec l'avènement d'une société démocratique, il devient impossible pour un groupe social de revendiquer une supériorité naturelle. La nouvelle société privilégie la coopération et l'égalité des statuts, rompant définitivement avec le système hiérarchique de la féodalité⁸.

Marc Bloch nous permet de comprendre la racine de la noblesse pour entrevoir ce qu'il est ressorti de cette classe et ce qui perdure encore aujourd'hui comme caractéristique. La noblesse française a véritablement commencé à se constituer vers la fin du X^{ème} siècle. Cependant, la société des périodes antérieures n'était pas égalitaire et c'est parmi les « *potentes viri* » que la noblesse a émergé. Une analyse sémantique du terme « *nobilis* », dont le sens varie selon les régions, ainsi qu'une étude sociale des « *potentes viri* » et de l'ordre de chevalerie, sont indispensables pour comprendre le passage de la noblesse de fait à la noblesse de droit. Marc Bloch distingue trois caractéristiques fondamentales : l'hérédité, le prestige, et le mode de vie. Plusieurs problématiques se posent à l'égard de ce groupe : celle de son statut, de son nombre, de son recrutement, des distinctions internes, et de ses fonctions externes⁹.

Un autre aspect essentiel pour notre définition de la noblesse, c'est celle de ces deux privilèges. Ces privilèges pouvaient varier avec le temps, mais ils demeurent une piste intéressante pour comprendre dans quelle position la noblesse était. Les privilèges réels d'abord : les nobles bénéficiaient d'exemptions fiscales ; ils étaient dispensés des corvées personnelles ; seuls, ils pouvaient accéder à certaines fonctions et emplois publics. En matière

⁸ Ibid, p. 17.

⁹ Bloch, Marc, et Lucien Febvre. « Les noblesses ». *Annales sociologiques*. Série C, Sociologie juridique et morale, n° 3, 1938, p. 85.

criminelle ou civile, seuls les baillis et sénéchaux pouvaient juger les nobles, excluant ainsi les prévôts. Devant un Parlement, ils étaient jugés par la Grand'Chambre entière et non par la Tournelle. Certaines peines, comme le fouet et la pendaison, ne leur étaient jamais infligées. Certaines coutumes leur accordent des privilèges spécifiques, comme la garde noble au profit des ascendants nobles, et ils réglaient les successions entre nobles différemment des roturiers, notamment en ce qui concerne le droit d'aînesse¹⁰.

Outre ces privilèges réels, il y avait aussi des privilèges honorifiques. Ceux-ci incluent un droit de préséance lors des cérémonies publiques, le droit de porter certains titres et d'avoir des armoiries timbrées. Vers la fin de la monarchie, la noblesse se rapprochait de la couronne, quittant leurs domaines pour se rassembler autour du trône. Seuls les nobles pouvaient intégrer certains ordres de chevalerie nouvellement créés et participer aux honneurs de la Cour. Ces honneurs permettaient aux femmes d'être présentées au roi, à la reine et à la famille royale, et aux hommes de monter dans les carrosses du roi et de suivre Sa Majesté à la chasse. Tous ces privilèges faisaient de la noblesse une caste distincte au sein de l'État, suscitant constamment l'envie de ceux qui en étaient dépourvus¹¹.

Une mise au point historiographique : empruntons à Bourquin

Laurent Bourquin établit trois phases dans cette construction sémantique. La première est celle de l'historien du XIX^{ème} siècle qui, fort du contexte post-révolutionnaire, devait dessiner cette ancienne noblesse et trouver des réponses à la contradiction qu'amène une cohabitation entre l'ancienne et la nouvelle noblesse¹².

¹⁰ Rey, Charles. *De la Noblesse et de la législation nobiliaire en France depuis la Révolution*. 1902, p.10. Université de Paris. Arthur Rousseau.

¹¹ Ibid, p.11

¹² Bourquin, Laurent. « La noblesse française à l'époque moderne : une historiographie ». *Les noblesses normandes*, édité par Alain Hugon et Ariane Boltanski, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 23. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.4000/books.pur.120183>.

Première phase : histoire post-révolutionnaire

Après la Révolution et l'Empire, les conditions étaient particulièrement propices à l'étude de la noblesse, elle suscite un grand intérêt parmi les chercheurs de l'époque. Abolie en 1790, la noblesse héréditaire fut rétablie avec la Charte de 1814, qui dans son article 71, avance que « la noblesse ancienne reprend ses titres ; la nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté, mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société ». Cette réintroduction de l'ancienne noblesse, avec ses implications et ses limitations bien étudiées, a conduit à une prolifération de publications au début du XIX^{ème} siècle. Il était essentiel de faire connaître les structures hiérarchiques et les codes de conduite à un public cultivé, ainsi qu'aux nobles eux-mêmes dont la mémoire familiale avait pu être interrompue pendant une génération. De surcroît, en rétablissant cette noblesse sans réintroduire ses anciens privilèges, la Charte soulevait des questions profondes sur l'identité de la noblesse : ses limites, son rôle et la manière de distinguer l'ancienne noblesse de la nouvelle¹³.

Dès les années 1810-1820, pour répondre à la demande de clarté sur la noblesse, des ouvrages ont commencé à proposer une taxinomie destinée à expliquer aux Français ce qu'était le second ordre. Parmi ces ouvrages, le plus représentatif est sans doute celui écrit par Antoine-Louis de Laigue, intitulé *Les Familles françaises considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires*, publié par l'Imprimerie Royale en 1815. Dans cet ouvrage, Laigue explore divers aspects de la noblesse tels que son origine, les différentes méthodes d'anoblissement, la noblesse de cloche, la pairie, les majorats, les ordres militaires, et bien d'autres. Ce genre de littérature s'inscrit dans une tradition très ancienne, illustrée par des auteurs comme Gilles-André de La Roque (1598-1686/7) et Jean Le Laboureur (1633-1675), qui créaient des typologies détaillées des familles en fonction de leur ancienneté et de leurs charges. Le travail de Laigue, bien que souvent perçu comme historique, ressemble en

¹³ Ibid p.23

réalité davantage à des traités juridiques de l'Ancien Régime, à la différence près qu'il se concentre sur un sujet historique¹⁴.

Au début du XX^{ème} siècle, les historiens qui considèrent la noblesse comme un groupe distinct sont encore peu nombreux. La plupart des travaux se concentrent sur des études de cas individuels ou familiaux. Dans un environnement scientifique où l'histoire n'est pas encore abordée sous l'angle de la problématisation, et dans un contexte politique marqué par une priorité donnée à l'archéologie du sentiment national, les particularités de la noblesse et son rôle au sein de la société de l'Ancien Régime sont largement effacés¹⁵.

Seconde phase : les *Annales* et la noblesse, un acte manqué selon Laurent Bourquin

On retrouve dans les *Annales* une idée d'une noblesse variée mais possédant des dénominateurs communs. En 1936, une enquête sobrement intitulée *les Noblesses* est lancée, pour élargir des nouveaux domaines de recherche en se basant sur les réalités contemporaines. Les fondateurs des *Annales*, Marc Bloch et Lucien Lefebvre ne vont pas donner de définition claire sur la noblesse. Cependant, ils vont se mettre d'accord sur trois points liant la noblesse : l'hérédité, le prestige et un mode de vie commun. Ils vont aussi poser des questionnements que nous retrouverons dans ce mémoire : le statut, le nombre, le renouvellement, la typologie, les alliances, les revenus et la culture. Bourquin précise que les *Annales* ont été en retard sur ces questions.

L'intérêt pour la noblesse apparaît également tardivement, sept ans après la création de la revue en 1929. Mais des historiens n'ont pas attendu Bloch et Lefebvre pour se lancer dans l'étude de la noblesse. Bourquin cite des historiens comme Pierre de Vaissière, Edmond Esmonin, Henri Carré, Lucien Romier et Henri Drouot, qui ont exploré bien avant les *Annales* des sous-couches de la noblesse comme la petite noblesse, la noblesse provinciale ou des thématiques plus larges comme la représentation politique ou sociale de cette noblesse. Bourquin reproche aux *Annales* d'avoir délaissé pendant un temps certaines conflictualités

¹⁴ Ibid p.24

¹⁵ Ibid

liées à la noblesse, comme le rapport des nobles au pouvoir et leur rôle dans la construction de l'État royal¹⁶.

Troisième phase : histoire totale et histoire plurielle

Le travail qui a transformé l'historiographie de la noblesse en France est celui de Jean Meyer sur la noblesse bretonne en 1966. Bourquin nous explique que c'est le premier travail qui va étudier en profondeur les rouages de la noblesse provinciale. Il est donc naturel de le retrouver dans ce mémoire. Dans les méandres de la thèse de Meyer, nous retrouvons des éclaircissements sur le rôle politique des petits nobles, leurs bibliothèques, leurs lectures, en passant par leurs habitats, leurs échanges culturels jusqu'à leur alimentation et leur mobilité. Son travail a révélé l'intérêt croissant des historiens pour la noblesse¹⁷.

Comme le précise Bourquin, à cette époque, la noblesse commence à occuper une place centrale dans les recherches universitaires, notamment grâce à l'impulsion de Roland Mousnier à la Sorbonne. On retrouve aussi des universitaires de province et des chercheurs venus de l'étranger qui vont participer à cet essor. Laurent Bourquin nous prouve cela en évoquant un article de 1975 par Emmanuel Le Roy Ladurie qui y cite l'ouvrage de Guy Chaussinand-Nogaret *La noblesse au XVIII^{ème} siècle*, évoquant un « renouveau historiographique »¹⁸.

Dans les années 1970 et 1980, l'étude de la noblesse prend une importance croissante. Les chercheurs développent des méthodes spécifiques pour analyser ce groupe social, le situant dans des contextes plus larges comme la construction de l'État, le renouvellement des élites, les conflits religieux et les prémices de la révolution industrielle. Jean-François Solnon et Jean-Marie Constant se penchent sur l'anoblissement et l'intégration des nouveaux nobles. André

¹⁶ Ibid p. 25.

¹⁷ Ibid, p. 26.

¹⁸ Ibid, p. 27.

Dvyver et Arlette Jouanna explorent les représentations sociales et l'imaginaire de la noblesse, tandis que Jean Nicolas s'intéresse à leurs comportements et loisirs¹⁹.

Les liens de fidélité et de clientèle deviennent un sujet majeur grâce aux études proposées par Roland Mousnier, Jean-Pierre Labatut et d'autres chercheurs anglo-saxons. Laurent Bourquin rappelle aussi que ce renouveau historiographique inclut la mise en lumière des spécificités sociales de la noblesse de robe. Les études régionales vont montrer l'importance de cette noblesse au niveau local. La noblesse n'est plus perçue comme une classe sociale morte et figée, mais comme une arborescence permettant de comprendre des phénomènes comme le mécénat de la Renaissance, la diffusion du protestantisme, les guerres de religion, les progrès agricoles²⁰...

Depuis environ vingt ans, les chercheurs ont intégré des méthodes issues d'autres sciences humaines pour ouvrir de nouvelles pistes de recherche. Michel Nassiet, par exemple, a étudié la noblesse pauvre et ses stratégies de survie. Jean Duma et Michel Figeac se sont intéressés à la gestion des grands patrimoines aristocratiques et aux modes de vie des nobles. L'auteur nomme aussi John Russell Major qui montre comment la noblesse est un partenaire privilégié de la monarchie, même pendant les périodes de tensions, via d'autres domaines que l'histoire comme l'anthropologie, la sociopolitique et le socioculturel. Jean-Marie Constant amène le concept de « noblesse seconde » qui nous permet de comprendre l'efficacité de la coopération de la noblesse avec le pouvoir monarchique.

Bourquin note que ces recherches s'intègrent dans une histoire plus large des élites de l'époque moderne, cherchant à comprendre les relations entre la noblesse et les couches supérieures du Tiers-État, en étudiant les phénomènes de circulation et d'influence des nobles dans divers domaines comme le pouvoir royal, l'Église et les communautés locales²¹.

¹⁹ Ibid, p. 28.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid, p. 29.

Qu'entendons-nous donc par « marge » ?

Pour comprendre une classe et sa marge, nous allons emprunter à Lucien Goldmann, sociologue français, sa notion de « sujet collectif ». Lucien Goldmann nous apprend qu'« il n'y a pas de comportement humain à sujet individuel, à part peut-être la libido ». Cette lecture se met en opposition à une lecture du « pour soi », de Sartre ou Descartes. Goldmann prend l'exemple d'une pierre, qu'il faudrait soulever et qui requiert trois personnes pour ce faire. Adopter une lecture de l'individu de cet événement nous paraît absurde : ce n'est pas Jean, Pierre ou André qui soulève cette pierre. C'est le sujet collectif qui effectue cette action²².

Grâce à cette analogie, nous comprenons un comportement et un résultat dans une période donnée. De par ce postulat, la noblesse française ne peut être comprise rationnellement que via cette définition d'un « sujet collectif ».

Cet emprunt à Goldmann fait sens dans la compréhension de la noblesse et de sa marge, il explique que ces sujets collectifs ne sont pas définitifs. Reprenons l'exemple de la pierre soulevée par trois personnes : à un moment précis de l'histoire et à une époque donnée, ces trois individus se sont mis d'accord pour soulever cette pierre. Il est même certain que la construction d'une maison ou d'un livre ne soit pas du fait de ce même sujet collectif. On ne peut dénombrer les sujets collectifs formés au gré des actions, des époques, des contextes²³.

Cependant, nous savons qu'il y a des sujets collectifs du fait de leurs actions, leurs comportements, de leurs intérêts matériels qui sont plus importants que d'autres car ils vont modifier la structure de la société, les relations entre les hommes et/ou le rapport entre la nature et les hommes. Ces privilégiés ont un champ d'action beaucoup plus large qu'un élément

²² Goldmann, Lucien. « Sujet et objet en sciences humaines ». *Raison présente*, vol. 17, n° 1, 1971, p. 83-101. pp. 83. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/raipr.1971.1464>.

²³ Ibid, p. 84.

résiduel d'une structure sociale mais sur la société humaine de manière plus globale (Goldmann prend ici l'exemple des médecins de Paris)²⁴.

Ce sujet collectif est appelé classe sociale par la plupart des marxistes. Nous avons donc un sujet collectif, la noblesse française, avec des idéaux et des valeurs communs, des intérêts matériels plus ou moins communs, qui pendant un temps jouissait d'une certaine hégémonie et commence à se désagréger. Cette marge serait des groupes d'individus, qui répondent matériellement ou idéologiquement au sujet collectif noble mais qui de par des dénominateurs que nous expliquerons, se trouvent à la marge²⁵.

L'objectif de ce mémoire est de chercher ces nobles qui semblent correspondre à ce sujet collectif en déclin, et à trouver comment pourrions-nous les classer à la marge, par quels dénominateurs pouvons-nous classer le noble français à la marge ?

²⁴ Ibid p.85.

²⁵ Ibid.

I. La noblesse en crise : division interne accentuée par les événements révolutionnaires.

De quelles noblesses en crise parle-t-on ?

Au XVIII^{ème} siècle en France, la noblesse était le résultat d'un compromis subtil entre deux conceptions concurrentes : la noblesse politique, associée au pouvoir royal, et la noblesse naturelle, transmise par le sang et reposant sur l'ancienneté, gage de supériorité. Cette dichotomie a engendré une division nette entre la noblesse de l'épée, symbolisant le service militaire et l'ancienneté féodale, et la noblesse de la robe, représentant les fonctions juridiques et souvent perçue comme ayant une origine plus récente, souvent liée à l'achat de charges²⁶.

L'exemple concret de Joseph Marie de Barral de Rochechinard, membre de la noblesse de robe, confirme cette distinction. Recueillant la seigneurie et le marquisat de Montferrat en 1784, il apparaît clairement comme un représentant de la noblesse politique. Sa noblesse de robe est attestée par sa carrière de magistrat, commençant comme conseiller au parlement du Dauphiné dès 1762 et évoluant vers un poste de président à mortier en la Grand'Chambre du parlement. Cette ascension au sein du système judiciaire souligne l'association de la noblesse de robe avec les charges royales et le service par la justice²⁷.

La dichotomie entre l'épée et la robe se reflète également dans le contexte de la Révolution de 1789. Joseph Marie de Barral de Rochechinard occupait une position de

²⁶ Descimon, Robert. « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse « essence » ou rapport social ? » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, n° 1, 1999, p. 5-21. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/rhmc.1999.1945>.

²⁷ Société des bibliophiles dauphinois. *Société des bibliophiles dauphinois*. « Petite revue des bibliophiles dauphinois : ou correspondance entre tous les amateurs dauphinois qui ont quelque question à poser, quelque réponse à faire ou quelque trouvaille et curiosité à signaler : mélanges historiques et littéraires ». Édité par Allier frères (Grenoble), 1910, p. 189. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4242602>.

président à « mortier » au moment où éclata la Révolution, période où la remise en question des anciennes distinctions sociales était au cœur des débats. Sa position de magistrat de la noblesse de robe pourrait être interprétée comme une manifestation de la noblesse politique, soulignant les changements sociaux et idéologiques de l'époque²⁸.

Une deuxième division dans la noblesse : noblesse de cour, noblesse provinciale.

Lorsque nous évoquons la noblesse provinciale, nous avons tous en tête le personnage de Jeanne Le Perthuis des Vauds, du roman *Une vie* de Maupassant. Noble du XIX^{ème} siècle à qui son idéalisme se retrouve face à la réalité froide du monde, mais aussi à la précarité. Comment ne pas citer Valmont des *Liaisons Dangereuses* de Laclos qui incarne l'archétype du noble de cour avec toute la prestance et l'élégance associées à cette classe sociale ?

Ces deux « idéal-types »²⁹ que nous retrouvons dans la littérature reflète assez bien une définition que donnait Montesquieu de l'aristocratie : « deux choses sont pernicieuses dans l'aristocratie, la pauvreté extrême des nobles, et leurs richesses exorbitantes »³⁰.

La noblesse avait subi des changements majeurs, perdant non seulement sa splendeur d'antan, mais aussi son existence même, se décomposant entièrement. En France, environ 80 000 familles nobles existaient, résultant de l'octroi de la noblesse par quatre mille charges civiles et les lettres de noblesse royales, si abondantes pendant la guerre de succession qu'elles se vendaient à 2 000 écus tournois. Parmi cette noblesse nombreuse, environ mille familles pouvaient retracer leur origine aux temps lointains de la monarchie, mais seules deux ou trois cents avaient échappé à la misère et à l'infortune. Quelques grands noms à la cour évoquent

²⁸ Haddad, Elie. « Noblesse d'épée, noblesse de robe : espaces sociaux et frontières idéologiques ». *L'Atelier du CRH*, n° 21 Bis, p. 4-6, septembre 2020. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.4000/acrh.10746>.

²⁹ Weber, Max. *L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*. 1904, p. 179-181.

³⁰ Montesquieu, *L'Esprit des Lois*, v, 8. Paris, Bibl. de la Pléiade, t. 11, p. 287.

encore le souvenir de personnalités illustres, bien que trop souvent ternis par les vices de leurs détenteurs.³¹

M. de Couladère, noble vivant sur ses terres près de Montauban, témoigne avec justesse de la grande détresse des gentilshommes campagnards, surtout dans les régions où la culture est pauvre, marquée par la prédominance du métayage. Dans ces contrées, la misère s'étend non seulement aux métayers mais également aux propriétaires nobles, qui subissent les conséquences néfastes des récoltes défailiantes. Paradoxalement, ces nobles propriétaires ne sont guère plus à l'aise financièrement que leurs métayers.³²

Cette situation révèle la fragilité économique des gentilshommes campagnards dans les régions où le métayage est prédominant. Les aléas climatiques et agricoles ont un impact direct sur leur niveau de vie, les plongeant dans une précarité qui ne les épargne pas, malgré leur statut de propriétaires nobles. La lettre de M. de Couladère³³ met en avant la nécessité d'une intervention et d'un soutien financier pour faire face à ces difficultés et assurer la pérennité de l'activité agricole dans la région.

Nous découvrons davantage d'héritiers : ceux auxquels leur indigence, leurs dettes, et leur désespoir interdisent la profession militaire. Le sieur de Fontaine, gentilhomme du Poitou, expose dans sa requête que ni son père ni son grand-père n'ont servi, car une maigre rente ne leur a pas fourni les moyens de subsister dans le service militaire. M. de la Villton-Vilevato de Bretagne a été contraint de quitter l'armée en raison de l'incapacité à supporter les frais du service. De même, M. de la Rochegeonnière du Poitou renonce à son grade de capitaine dans l'Artillerie Royale après dix ans de service pour les mêmes raisons. M. de Pradines de

³¹ Marquis de Bouillé, François-Claude-Amour. *Mémoires du marquis de Bouillé*. Baudoin frères, 1823. BnF Catalogue général, p. 50. [ark:/12148/bpt6k6227770g](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:bnf-12148-bpt6k6227770g).

³² Sée, Henri. *La France au XVIIIe siècle*. A. Colin, 1925. BnF Catalogue général, p. 86. [ark:/12148/bpt6k9942450](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:bnf-12148-bpt6k9942450).

³³ Société des études historiques, et Albert Fontemoing. *Revue des études historiques*. 1899, p. 162. [ark:/12148/bpt6k116827](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:bnf-12148-bpt6k116827).

Lansrabuc, près de Carcassonne, a été contraint de quitter les dragons de Flandres, son patrimoine ayant été hypothéqué par son père, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Roche-Aymon, et par lui-même.³⁴

L'exemple breton d'une noblesse provinciale en perte de vitesse

La noblesse bretonne a été soumise à un contrôle strict, initié par la Grande Réformation de 1668 du gouvernement et complété par des petites lois jusqu'en 1728, perdurant jusqu'à la Révolution. Des vérifications ont été effectuées lors des entrées des États de la Province et l'inscription des nobles sur les rôles de capitation a été mise en place.³⁵

Meyer note que cette noblesse contrôlée a considérablement diminué, passant de 10 000 familles nobles pré-réformes à seulement 6 000 dans le sens moderne. Cela représente environ 2% de la population bretonne, formant une grande noblesse provinciale. La réforme a eu pour effet de raviver un sentiment de légitimité au sein de cette noblesse contrôlée.

Suite à la réformation, la Noblesse bretonne, particulièrement fière d'elle-même, s'est révélée être d'une grande qualité. Avec seulement 17 anoblissements depuis 1550, la noblesse bretonne demeure relativement exclusive.³⁶

Cette cohésion renforcée a permis à la noblesse de résister aux tentatives de réduire sa représentation aux États. Malgré des inégalités dans la répartition des fortunes entre les nobles, avec l'aîné recevant deux tiers de l'héritage, la plèbe nobiliaire a émergé. Les rôles de capitations de 1710 indiquent que 54% des nobles sont pauvres, tandis que seulement 31% sont riches. Certains membres de cette plèbe nobiliaire se sont associés au Tiers-État, tandis que

³⁴ Chaussinand-Nogaret, Guy. *Une histoire des élites. 1700-1848 : recueil de textes*. École des hautes études en sciences sociales (La Haye), Mouton, 1975. [ark:/12148/bpt6k33467332](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33467332).

³⁵ Seyssel-Cressieu, Marc de (1861-1922). *La maison de Seyssel : ses origines, sa généalogie, son histoire : d'après les documents originaux*. 1900, Allier frères (Grenoble), p. 464. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5682660m](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5682660m).

³⁶ Meyer, Jean. *La noblesse bretonne au XVIIIe siècle*. Flammarion, 1972, p. 20.

d'autres se sont tournés vers des activités marchandes, mettant leur noblesse en sommeil, un phénomène que Meyer décrit comme « besognes obscures. »³⁷

Une noblesse composite : le cas des offices d'anoblissements

Meyer explique également que les bourgeois en Bretagne pouvaient devenir nobles grâce à l'exercice d'offices anoblissants ou par l'obtention de lettres de noblesse. Bien que le Parlement se refuse à anoblir des bourgeois, la Chambre des comptes de Nantes était une institution particulièrement active dans l'anoblissement via les offices. Les lettres de noblesse, achetées pendant les ventes de 1692 à 1715 et accordées au mérite de 1694 à 1789, ont posé des problèmes quant à leur nombre et à leurs relations avec les nobles plus anciens.³⁸

Meyer estime à environ 300 le nombre de familles anoblies au XVIII^{ème} siècle, ce qui contraste fortement avec les 6 000 familles de noblesse ancienne. Cette nuance remet en question les assertions de Necker sur les conséquences des anoblissements. L'accueil des anoblis en Bretagne ne diffère pas du reste de la France, avec seulement le petit-fils de l'anoblis étant reçu aux États.³⁹

En examinant la noblesse bretonne du XVIII^{ème} siècle, Meyer démontre le rôle du Parlement de Bretagne et des États provinciaux. Il qualifie l'opposition du Parlement de Bretagne de « stérile » et « imperméable aux nécessités évidentes d'un État moderne ». La Chalotais, membre du Parlement, est mentionné dans un possible lien avec le jansénisme, bien que cela ne soit pas concluant. Meyer marque l'importance des droits féodaux, des justices seigneuriales, et la manière dont la noblesse a consolidé sa richesse.⁴⁰

³⁷ Ibid

³⁸ Ibid

³⁹ Ibid

⁴⁰ Ibid

Rupture ou déclassement ? Pragmatisme et réalité matérielle

Au sein de la société post-révolutionnaire, le spectre du déclassement hante les pensées des pères et mères de famille de la noblesse, et c'est au cœur de cette dynamique que se trouve Barral de Montferrat. L'image récurrente, souvent évoquée dans leurs écrits, est celle d'une descendance qui serait un jour sans titre, symbolisant ainsi le déclin social. Les nobles se trouvent désorientés, perdant les repères qui jadis structuraient leur existence. Les solidarités caractéristiques de l'ancien ordre s'estompent au profit d'une philanthropie désormais solitaire.⁴¹

Les emplois autrefois réservés ont disparu, en contraste avec les monarchies européennes où ils persistent, de même que la notion de noblesse. Jusqu'en 1830, solliciter une aide de la Maison du roi demeure la seule option possible. La société de classes se métamorphose, aspirant à davantage d'ouverture, tandis que les noblesses sont appelées à se fondre dans l'horizon des notables. L'émergence de l'individualisme concurrence l'esprit de famille, conférant à chacun la maîtrise de son propre destin.

Au sein de ce contexte, Joseph-Marie Barral de Montferrat, en tant que figure emblématique, incarne cette noblesse confrontée au déclassement. Sa famille, comme tant d'autres, voit la figure du gentilhomme décaqué prendre une dimension presque romanesque, reflétant la réalité changeante de l'époque. Barral de Montferrat se retrouve ainsi au centre de ce paysage social en mutation, où les anciens repères cèdent la place à une nouvelle réalité où la maîtrise individuelle devient un impératif face à la fluidité sociale croissante.

⁴¹ Brelot, Claude-Isabelle. « Nobles français dans la spirale du déclassement (1780-1860) ». *L'expérience du déclassement social. France-Italie, XVIe-premier XIXe siècle*, édité par Michela Barbot et al., Publications de l'École française de Rome, 2021, p. 401-20. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.4000/books.efr.9243>.

II. Classer les nobles à la marge ? Le cas de Barral de Montferrat.

Un exemple de noble révolutionnaire : Barral de Montferrat.

Joseph-Marie de Barral, marquis de Montferrat, vit le jour à Grenoble le 21 mars 1742. Dès l'âge de 28 ans, il accède à la charge de 1^{er} président au parlement de Dauphiné. Au début de la Révolution, ce magistrat se rallie avec ferveur aux idées nouvelles, renonçant promptement à ses titres de noblesse⁴². Il devient l'un des organisateurs de la Société patriotique des amis de la Constitution⁴³, fondée à Grenoble en 1789.

Cette prise de position, contraire à celle de ses pairs au parlement, le distingue comme un patriote exemplaire malgré son ancienne noblesse. Les nombreuses fonctions qu'il occupe, résultant du soutien de ses concitoyens témoignent de l'influence considérable dont il jouit. Nous verrons que son cas est ambigu. Autant ambigu que le sujet collectif de la noblesse l'est au XVIII^{ème} siècle.

En regardant certaines déclarations de Barral de Montferrat nous apercevons effectivement qu'il avait à cœur les idées nouvelles, en décalage avec une partie de son sujet collectif. Rappelons que trois types d'aristocrates émergent : ceux qui s'orientent vers la République, ceux qui, depuis l'étranger, protègent la monarchie sans pouvoir royal, et ceux qui persévèrent pour défendre le roi en tant que figure sacrée, malgré la représentation actuelle de la monarchie par les princes expatriés⁴⁴.

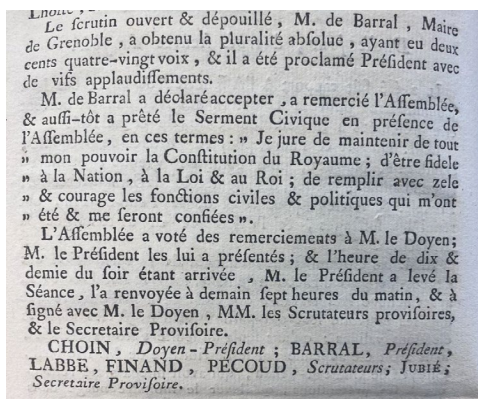
⁴² Rochas, Adolphe. *Biographie du Dauphiné : contenant l'histoire de tous les hommes remarquables de cette province dans les lettres, les sciences, les arts, etc. et le catalogue complet de leurs ouvrages avec la description de leurs portraits...* Charavay, 1858, p. 82-83.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9608458b>

⁴³ Grenoble, le 3 germinal an VI... Joseph-Marie Barral à ses concitoyens. Vve Giroud, p. 10.

⁴⁴ Bartillat, Christian de. *Histoire de la noblesse française. 1: Les aristocrates : de la Révolution au Second Empire*. Michel, 1988, p. 58.

Tout nous laisse à penser que Barral de Montferrat se situerait dans cette dernière catégorie. Pour affirmer ce propos, nous pouvons relever deux déclarations tirées d'un procès-verbal de 1790 de l'assemblée électorale du département d'Isère⁴⁵.



Le scrutin ouvert & dépouillé, M. de Barral, Maire de Grenoble, a obtenu la pluralité absolue, ayant eu deux cents quatre-vingt voix, & il a été proclamé Président avec de vifs applaudissements.

M. de Barral a déclaré accepter, a remercié l'Assemblée, & aussitôt a prêté le Serment Civique en présence de l'Assemblée, en ces termes : « Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du Royaume ; d'être fidèle à la Nation, à la Loi & au Roi ; de remplir avec zèle & courage les fonctions civiles & politiques qui m'ont été & me seront confiées ».

L'Assemblée a voté des remerciements à M. le Doyen ; M. le Président les lui a présentés ; & l'heure de dix & demie du soir étant arrivée, M. le Président a levé la Séance, l'a renvoyée à demain sept heures du matin, & à signé avec M. le Doyen, MM. les Scrutateurs provisoires, & le Secrétaire Provisoire.

CHOIN, Doyen - Président ; BARRAL, Président ; LABBÉ, FINAND, PECOUD, Scrutateurs ; JUBIÉ ; Secrétaire Provisoire.

Nous voyons ici⁴⁶ que Barral de Montferrat a été élu président de l'assemblée à la majorité absolue, il jouit d'une reconnaissance de la part de son électorat, malgré la Terreur qui s'installe petit à petit. Il était reconnu digne des Sans-culottes et avait réussi à endiguer la Terreur dans sa ville, à Grenoble⁴⁷. Nous observons aussi dans son discours une approbation à la nouvelle constitution avec cette citation « être fidèle à la Nation, à la Loi & au Roi »⁴⁸.

Dans cet extrait⁴⁹ d'un discours de Barral de Montferrat en tant que président, nous voyons qu'il porte allégeance à la démocratie naissante : « jouir du précieux avantage d'être administrée par des hommes élus par leurs Concitoyens ». Ces déclarations furent bien reçues comme en témoignent les applaudissements de l'Assemblée en hommage au travail exemplaire

⁴⁵ *Procès-verbal de l'assemblée électorale du département de l'Isère*. Tenue à Moirans-le-fer, juillet 1790. Grenoble, imprimeur J.M. Cucher, p.8.

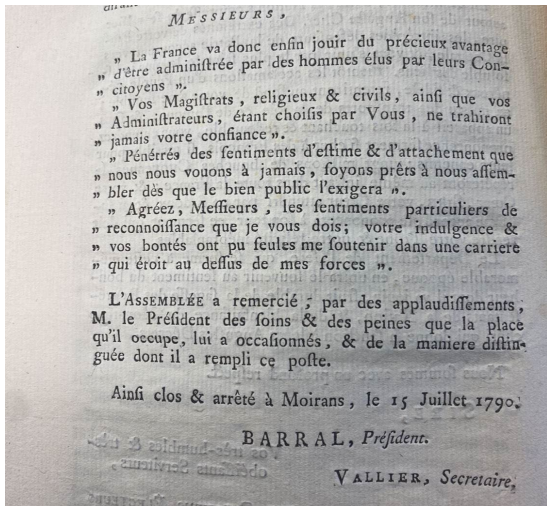
⁴⁶ Ibid, p.9

⁴⁷ Robert, Adolphe, et Gaston Cougny. *Dictionnaire des parlementaires français... : depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889...* Édité par Edgar Bourloton, 1889, p. 176. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k83707p](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k83707p).

⁴⁸ Imprimeur J. M. Cucher, Isère. op. cit p. 8.

⁴⁹ Imprimeur J. M. Cucher, Isère. op. cit p. 70.

de ce dernier. On voit d'ailleurs dans ce document que seuls le nom de baptême et le nom de famille figurent sur ces documents mais aussi sur les registres nouveaux d'électeur. Ceci est dû à une volonté de ne pas faire figurer les particules ou autres signes sociaux distinctifs. En 1790,



le contexte conflictuel de la Révolution française l'oblige à agir ainsi⁵⁰.

Un lien entre la révolution et la noblesse : la franc-maçonnerie

À partir de 1725, la noblesse française, dont les intérêts entrent en conflit avec les intérêts monarchiques, découvre un intérêt croissant pour les sociétés secrètes. À cette époque, la franc-maçonnerie française se caractérisait presque

exclusivement comme une fraternité d'aristocrates⁵¹.

Malgré ses origines, la maçonnerie spéculative remettait en question les fondements de la société royale dès ses débuts, en instaurant une égalité entre tous les frères au sein du temple, une égalité qui leur était refusée dans la Cité. Au fil du temps, la maçonnerie française s'ouvrit davantage en accueillant des membres issus de la bourgeoisie, des négociants et des commis. Au départ, il existait peu de loges où aristocrates et roturiers coexistent. En réalité, les nobles étaient souvent affiliés aux loges parisiennes, tandis que les négociants trouvaient leur place ailleurs. Cette distinction sociale était surtout palpable à Paris. En revanche, dans les loges de province, moins nombreuses, tous se retrouvaient fraternellement sous le même toit⁵². Ce qui va créer une inquiétude de la part du pouvoir royal comme à Orléans, Leclerc de Douy, le

⁵⁰ Ibid, p. 10.

⁵¹ Faucher, Jean-André. *Les Francs-Maçons et le pouvoir : de la Révolution à nos jours*. Perrin, 1986, p. 14.

⁵² Ibid. p. 18.

procureur du roi au présidial d'Orléans, exprime son inquiétude dans deux rapports adressés au chancelier d'Aguesseau à propos des francs-maçons :

« [...] forment un corps composé de différents états et conditions, unis par les liens d'une confraternité réciproque qui ne leur permet plus de s'appeler que du nom de frère. La noblesse et le roturier, l'officier et l'artisan, honteusement confondus, jouissent ensemble des mêmes avantages. La qualité d'hommes qu'ils envisagent seule, les uns dans les autres, qui les rend tous égaux par la nature, leur fait oublier toute distinction de rang et de naissance, et même de religion, jusqu'au point de n'avoir aucun scrupule à s'associer avec l'hérétique, l'infidèle et l'idolâtre... Je le sais d'un franc-maçon étranger qui m'en est convenu »⁵³.

Pour autant, il est clair que les francs-maçons ont parfaitement intégré les normes de la société d'Ancien Régime. Ce sont des hommes d'ordre, membres d'une société d'ordres, soucieux de se voir reconnus comme membres de la *major et sanior pars*. Leur conformisme n'est pas feint. D'ailleurs, les autorités ne se seraient pas laissées longtemps abuser par ces démonstrations d'allégeance, si elles étaient dépourvues de toute sincérité⁵⁴.

⁵³ Ferrer-Benimeli, José Antonio. *Les archives secrètes du Vatican et la Franc-Maçonnerie : histoire d'une condamnation pontificale*. Traduit par Gilbert Brossard, 2. éd française, Éd. Dervy, 2002, p. 383-387.

⁵⁴ Beaurepaire, Pierre-Yves. « De l'opportunité d'être politiquement et socialement corrects. Les francs-maçons, l'État et la société d'ordres à la fin de l'Ancien Régime ». *Les francs-maçons dans la cité*, édité par Luis P. Martin, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 15-38. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.4000/books.pur.19600>.

Barral de Montferrat se trouve être un franc-maçon⁵⁵ sa rupture volontaire avec son « sujet collectif »⁵⁶ peut s'expliquer par des raisons matérielles (que nous verrons), des raisons structurelles (il n'était pas bien vu de se revendiquer noble en période révolutionnaire), mais aussi simplement parce que Barral de Montferrat adhère à l'idée maçonnique. Notons cependant, que les choix politiques des francs-maçons sont de caractère individuel, qu'en dehors de la structure maçonnique nous ne retrouvons pas de trace d'action collective, malgré cette tendance aux idées nouvelles⁵⁷.

Noblesse, franc-maçonnerie et ésotérisme.

La période allant de 1770 à 1790 fut marquée par un éveil spirituel et intellectuel au sein de la noblesse dauphinoise, et parmi les figures les plus intrigantes de cette époque, émerge Joseph-Marie Barral de Montferrat. Ce parlementaire dauphinois se distingue par son implication active dans des mouvements mystiques, illustrant une ouverture d'esprit inhabituelle au sein de la noblesse du XVIII^{ème} siècle⁵⁸.

Les sources confirment l'influence de Barral de Montferrat dans les cercles illuministes et maçonniques de Grenoble. En tant que député maître de la loge maçonnique Bienfaisance et Égalité, il occupe une position centrale, révélant son intérêt pour des idées novatrices et des expériences ésotériques. Malgré son statut de président au sein du parlement, Barral de

⁵⁵ Barral, Pierre. « Les francs-maçons grenoblois et la Révolution française ». *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 197, n° 1, 1969, pp. 505-10, p. 508. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/ahrf.1969.3801>.

⁵⁶ Goldmann, Lucien. « Sujet et objet en sciences humaines ». *Raison présente*, vol. 17, n° 1, 1971, p. 83-101. DOI.org (Crossref). <https://doi.org/10.3406/raipr.1971.1464>.

⁵⁷ Faucher, J.-A. (1986). Op. cit. p. 47.

⁵⁸ Barral, Pierre. « Un siècle de Maçonnerie grenobloise (1750-1850) ». *Cahiers d'histoire*, vol. 4, 1957, p. 373-95. <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb38772000m>.

Montferrat n'hésite pas à explorer des voies en marge des conventions de la noblesse de l'époque⁵⁹.

Sa famille, fortement enracinée dans la tradition dévote, compte des membres actifs dans la congrégation des Messieurs et même des évêques ultramontains. Ces antécédents familiaux marquent l'évolution spirituelle et intellectuelle de Barral de Montferrat. Le parcours de Barral de Montferrat est tout sauf conventionnel. Disciple de Voltaire, membre de l'Académie Delphinale, et maçon engagé, il incarne une fusion unique d'influences intellectuelles et ésotériques. Élu maire de Grenoble en 1790, il devient une figure dominante pendant la Révolution, rappelant un « Talleyrand local » de par sa capacité à naviguer dans les tumultes politiques de l'époque⁶⁰.

Son intérêt pour la théocratie universelle sous l'Empire, illustré par son soutien à l'orientalisme et le financement de travaux tels que la Langue hébraïque restituée, témoigne de sa vision audacieuse pour l'avenir. Barral de Montferrat, loin de se limiter à son rôle politique, se révèle également comme un acteur clé dans des projets intellectuels d'envergure⁶¹.

La soif du mystère et le goût du secret chez Barral de Montferrat révèlent une quête profonde du sacré. Les carnets du conseiller maçon Colaud de La Salcette, qui expriment des prières et des réflexions religieuses, illustrent l'équilibre délicat entre la recherche du mystique et l'ancrage dans la foi chrétienne, signe d'une transformation vers une religiosité plus personnelle et christocentrique à cette époque.

⁵⁹ Amiable, Louis. *La Franc-Maçonnerie et la Magistrature en France à la veille de la Révolution*. J. Remondet-Aubin, 1894.

⁶⁰ Vermale, François, « Barral de Montferrat, trois fois maire de Grenoble ». *Bulletin de l'Académie delphinale*. Allier, 1956.

⁶¹ Viatte, Auguste. *Les sources occultes du romantisme : illuminisme, théosophie 1770-1820*. Reproduction en fac-Similé, Slatkine reprints, 2009.

Une ancienne noblesse restant au contact de la vie publique

Son engagement politique fut également remarquable, participant aux assemblées de la noblesse et le 16 mars 1789. Sa présence à ces rassemblements revêtait une importance particulière, notamment lors de l'élection des députés aux États-Généraux en 1789, soulignant son rôle actif dans les affaires politiques locales et nationales à l'aube de la Révolution française⁶².

Il occupe successivement plusieurs postes, tels que lieutenant-colonel de la garde nationale de Grenoble en 1789, maire de Grenoble en 1790, président de l'administration départementale de l'Isère, président du tribunal du district de Grenoble, juge au tribunal de cassation en 1791, et à nouveau maire de Grenoble en 1792. Cependant, en avril 1794, suite à un décret interdisant aux anciens nobles d'exercer des fonctions publiques, il démissionne de son poste de maire.

Malgré son éloignement temporaire de la scène publique, il est réintégré rapidement. À la fin de 1794, il devient président du tribunal criminel militaire de Grenoble, puis administrateur de la commune en 1795. De 1796 à 1797, il est juré près la haute cour de justice. En 1800, il redevient maire de Grenoble et préside le tribunal d'appel de l'Isère. En 1803, il est élu président du collège électoral du département et de la députation chargée de présenter une adresse au 1er consul. En 1804, il devient député au corps législatif, puis en 1806, membre du conseil de discipline d'enseignement de l'école de droit de Grenoble. Enfin, en 1811, il est nommé premier président de la cour impériale⁶³.

Ses services zélés à Bonaparte lui ont valu les titres de baron, comte de l'Empire, et officier de la Légion d'Honneur. Son revirement politique en 1814, exprimé dans un discours

⁶² Révérend Du Mesnil, Edmond (1832-1895). *Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, Pays de Gex, Valromey et Franc-Lyonnais, d'après les travaux de Guichenon, d'Hozier... les archives et les manuscrits, etc. avec les Remarques critiques de Pl. Collet, par Edmond Révérend Du Mesnil,...* A. Vingtrinier, 1872, p. 64. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54159264/f87.item](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54159264/f87.item).

⁶³ Le Bas, Philippe. *Dictionnaire encyclopédique*. Firmin Didot frères, 1841, p. 137. <https://books.google.ci/books?id=TY1RAAAAcAAJ&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>.

dévoué au comte d'Artois, lui coûtera une sanction des Bourbons: une ordonnance royale du 13 décembre 1815 le met à la retraite, désignant J.-F. Angles comme son successeur. Il s'éteint à Grenoble le 14 juin 1828. L'un de ses fils, Charles-Antoine, né le 29 juin 1770, distingué chevalier de la Légion d'Honneur, s'illustre comme militaire, honoré à plusieurs reprises dans les victoires et conquêtes.⁶⁴

Une rupture avec la noblesse qui n'est pas si évidente : la transmission d'une culture d'élite toujours présente

À la fin du XVIII^{ème} siècle, Joseph-Marie Barral de Montferrat manifeste clairement son engagement envers une culture d'élite en orientant l'éducation de ses fils. En 1780, il emboîte le pas à l'évolution éducative de l'époque en choisissant l'école militaire de Tournon, dirigée par les oratoriens, comme institution pour les futures carrières militaires de ses fils, Charles-Antoine (né en 1770) et Louis (né en 1783).⁶⁵

Cette décision témoigne du souci de Barral de Montferrat de fournir à ses fils une éducation prestigieuse, en phase avec les aspirations de l'élite culturelle de son époque. En envoyant ses fils à cette institution renommée, le président du parlement de Grenoble s'inscrit dans une tradition éducative élitiste, privilégiant la formation militaire comme voie d'accès à la sphère d'influence⁶⁶.

⁶⁴ Gras, Albin. *Deux années de l'histoire de Grenoble, depuis la suspension de Louis XVI (10 août 1792) jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II (27 juillet 1794))*. N. Maisonville, 1850, p. 122.

⁶⁵ Noguès, Boris. « Les choix éducatifs des familles parlementaires dans la France moderne (XVIIe - XVIIIe siècles) » : *Revue historique*, vol. n° 689, n° 1, février 2019, p. 25-56. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3917/rhis.191.0025>.

⁶⁶ Frijhoff, Willem, et Julia Dominique. « L'éducation des riches. Deux pensionnats : Belley et Grenoble ». *Cahiers d'histoire*, vol. 21, n° 1/2, 1976, p. 105-31 et Courcelles, Jean-Baptiste-Pierre (1759-1834) Auteur du texte. *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de*

Les parcours ultérieurs de Charles-Antoine, devenu capitaine des grenadiers, et de Louis, officier d'infanterie, illustrent le succès de cette éducation d'élite dans la formation de carrières militaires distinguées. Joseph-Marie Barral de Montferrat, par son choix éducatif, contribue à perpétuer la culture d'élite au sein de laquelle l'accès à des institutions renommées comme l'école militaire de Tournon devient un symbole de statut et d'influence au sein de la société du XVIII^{ème} siècle.

Notons aussi que Joseph-Marie Barral de Montferrat demeure indissolublement lié à son héritage noble à travers son mariage avec demoiselle de Tencin, comtesse de Grolée, célébré en 1769.⁶⁷ Cette union forge un lien profond avec son « sujet collectif », ancrant son identité dans la noblesse et préservant ainsi l'héritage aristocratique de la lignée de Barral de Montferrat.⁶⁸ Sa renommée s'accrut par l'acquisition, en 1772, des seigneuries de Bons, Burbanche, Cuzieu, Grolée et Pugieu, en Bugey, témoignant de son influence dans la sphère de la propriété foncière au sein de la noblesse.⁶⁹

l'Europe ... par M. le chevalier de Courcelles,... 1822, p. 12-13. *gallica.bnf.fr*,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k854915z>.

⁶⁷ Seyssel-Cressieu, Marc de (1861-1922). *La maison de Seyssel : ses origines, sa généalogie, son histoire : d'après les documents originaux*. 1900, Allier frères (Grenoble), p. 464. *gallica.bnf.fr*,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5682660m>.

⁶⁸ Viton de Saint-Allais, Nicolas (1773-1842). *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*. Bachelin-Deflorenne (Paris), 1872.
gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36861f>.

⁶⁹ Révérend Du Mesnil, Edmond., op. cit., p. 64.

Un personnage ambigu, exemple de ce qu'on appelle un semi-noble

Le cas de Barral de Montferrat pourrait être rattaché à la « semi-noblesse »⁷⁰. Ce que nous devons retenir de cette notion c'est le caractère incertain qu'à une personne dans l'espace social. Barral de Montferrat est dans cette incertitude sociale.

Ce qui différencie la noblesse et la bourgeoisie, au-delà du titre, c'est le rapport à l'argent. Les représentations artistiques sont un excellent indicateur à cela. Peu d'œuvres mettront en lumière les réalités matérielles des protagonistes. Il faudra attendre la Révolution française et Marivaux entre autres pour avoir cette dimension matérielle. Le Décaméron de Boccace au XIVe siècle est peut-être la première œuvre qui va concrètement parler d'argent, mais nous voyons très vite que cela est dépeint comme un vice, voire un péché. L'Avare de Molière est peut-être le plus symbolique pour illustrer cette différence entre bourgeois et noble sur la question de l'argent. Le bourgeois Harpagon, avare à en mourir, est une caricature de la bourgeoisie sous le prisme des standards nobles (Molière étant financé par la noblesse). La bourgeoisie se qualifie avant tout par ses possessions matérielles, sa fortune. Des sujets qui n'effleurent pas la vieille noblesse.

Barral de Montferrat est un ambigu pour cette raison. Il est noble, mais à des motivations bourgeoise. Son titre n'est qu'un moyen de s'enrichir. Nous allons voir à travers différents exemples, que sa facette révolutionnaire, son titre de noblesse, ne sont que des éléments que Barral de Montferrat utilise pour accroître sa richesse. Ce paradoxe entre aspiration bourgeoise et titre de noblesse ne s'explique pas simplement par les idées

⁷⁰ J. M. von LOEN, *Der Adel*, Ulm, 1752, p. 62-63, cité dans Wrede, Martin. « De la haute noblesse à la semi-noblesse. Formes d'existence nobiliaires en Europe au XVIIIe siècle ». *Noblesse oblige : Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, édité par Nicolas Le Roux, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 47-68. *OpenEdition Books*, <https://doi.org/10.4000/books.pur.152667>.

révolutionnaires, Barral de Montferrat est un fervent patriote à Grenoble mais reste un noble à Montferrat⁷¹.

Par exemple, il abandonne son titre de noblesse mais ne renonce pas à ses droits féodaux, il va nommer comme procureur général « Maître Benoît Rey, commissaire en droits cy devant féodaux, résidant à Grenoble, auquel il donne pouvoir de, pour lui et en son nom, exiger et recevoir tout ce qui peut lui être du tant en prix de ferme, rentes cy devant seigneuriales, rentes résultantes de contrats sur tous corps et particuliers, capitaux, intérêts, gages et apoitements et toutes autres créances. De vendre toutes les rentes cy devant seigneuriales et autres qui peuvent appartenir à M. Barral (...), en exiger le prix et passer du tout quittance »⁷².

Le 22 juillet 1792, Barral entreprend une démarche auprès de la commune pour obtenir l'exonération des impôts sur ses étangs, la réduction de la superficie de certaines parcelles et l'imposition de ses fermes sur la base du prix du bail plutôt que sur le revenu. En contrepartie, il offre généreusement à la commune ses droits sur le lac de Paladru. Cette prétendue générosité pendant la Révolution dissimule en vérité des motifs malveillants. Ce n'est qu'au 26 brumaire an III (16 novembre 1794) que le conseil municipal prend conscience que la nuit du 4 août 1789 avait privé Barral de sa propriété sur le lac de Paladru⁷³.

Barral de Montferrat persévère dans l'exploitation des paysans afin d'agrandir ses domaines. Le 27 février 1792, en accord avec une décision judiciaire prise en 1788, avant la Révolution, il confisque la totalité des biens d'Antoine Martin Gerbollet, habitant de Montferrat. Cette mesure vise à recouvrer les loyers impayés enregistrés dans les registres

⁷¹ Belmont et P. Bigand-Esparel, « Révolution française et propriété foncière dans un village du Bas-Dauphiné », *Évocations*, janvier-mars 1988, p. 30, cité dans Belmont, Alain. « Chapitre II. De l'artisanat nécessaire à l'artisanat salutaire. (fin XVIe-milieu du XVIIIe siècle) ». *Des ateliers au village. Tome 1*, Presses universitaires de Grenoble, 2013, p. 59-94. *Cairn.info*, <https://www.cairn.info/des-ateliers-au-village-tome-1--9782706108075-p-59.htm>.

⁷² A.D.I, 3 E 1106 : minutes de Me Jouvin, notaire à Grenoble, f° 109.

⁷³ A.D.I. 4 E 342 : délibérations du 16 mai 1790, et Archives nationales.

fonciers, ainsi que les recettes issues de la vente de blé. Cette action met en lumière sa pratique du pouvoir en tant que noble, malgré son prétendu détachement du second ordre⁷⁴.

Nous pouvons donc nous interroger sur l'intégration économique de Barral de Montferrat. Utiliser son titre de noblesse à des fins financières est une chose, mais le décalage entretenu par Barral de Montferrat entre les idéaux révolutionnaires et les stratagèmes vicieux peut nous amener à remettre en question son appartenance à la bourgeoisie ou à la noblesse. Une autre plainte concernant l'abolition de la féodalité à l'Assemblée nationale nous indique en 1794 d'un « ressentiment féodal, inhumain et arbitraire qui mérite bien que les Montagnards l'entrevoient ». La plainte se poursuit par la gestion de Barral de Montferrat sur les propriétés « c'est l'usage que fait notre ci-devant seigneur de ses fermes. Ce n'est pas que nous le croyons du rang de la majeure partie de ses Ci-devant semblables, les infâmes immigrés ; il nous a toujours jusqu'ici témoigné de patriotisme (sic) »⁷⁵.

Le principal reproche fait à Barral concerne le fait que sept de ses grandes exploitations agricoles représentent la moitié de la commune. De plus, les fermiers qui travaillent pour Barral ne vivent pas dans le village et sont hostiles à toute réquisition. Ils refusent également de louer leurs terres en friche aux habitants pauvres et sans emploi.

L'objectif derrière cette critique est de promouvoir une division des grandes exploitations agricoles. En d'autres termes, on souhaite que la propriété foncière d'un citoyen ne dépasse pas 25 hectares. Si une personne possède, par exemple, 100 hectares, elle serait alors contrainte d'en abandonner 75. Cette mesure vise à garantir une répartition plus équitable des terres et à éviter que certaines personnes accumulent des propriétés excessivement vastes au détriment d'autres membres de la communauté⁷⁶.

⁷⁴ Belmont et P. Bigand-Esparel, op. cit, *Évocations*, janvier-mars 1988, p. 30.

⁷⁵ P. Caron et Ph. Sagnac dans *Les comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial*, Paris, 1907, p. 254-262.

⁷⁶ Belmont et P. Bigand-Esparel, op. cit, *Évocations*, janvier-mars 1988, p. 33.

Comment un semi-noble est-il perçu par le second ordre ?

Nous avons vu que Barral de Montferrat jouissait d'une certaine popularité parmi les citoyens grenoblois. À Montferrat, malgré des avis mitigés, il reste tout de même populaire, on a pour preuve le fait que lors de la terreur, seule une maison fut brûlée à Montferrat, et que la région resta en général calme⁷⁷.

Mais ce qui nous intéresse, ce serait de voir comment les autres nobles de la région le percevoient. Nous avons quelques pistes qui pourraient nous confirmer que Barral de Montferrat n'avait pas un bon lien avec le second ordre. Nous pouvons citer par exemple Alexandre Achard de Germane, qui n'a pas hésité à relever l'abandon des signes distinctifs de la noblesse, il écrit : « Nous avons l'avantage de posséder MM. de Montferrat et de Barnave. L'un et l'autre ont les cheveux coupés »⁷⁸. Les cheveux longs étant un signe d'appartenance à la noblesse. Il n'hésitera pas à arrêter ses semblables lors de la Terreur, par exemple M. d'Antour, ancien conseiller au parlement, inoffensif mais relevant d'un fanatisme religieux suspect⁷⁹. D'autres sources iront jusqu'à dire qu'il aurait dénoncé le président du parlement de Grenoble, M. De la Coste⁸⁰.

Stendhal ne voyait rien de bon dans ces actions et exprimait un avis sur le personnage qui semble faire écho à une partie de l'opinion du second ordre isérois : « On trouvait indigne

⁷⁷ Rochas, Adolphe., op. cit., p. 82-83. *gallica.bnf.fr*,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9608458b/f94.item>

⁷⁸ C. Perrossier (éd.), art. cit., Lettre du 21/01/92, p. 97, cité dans Coulomb, Clarisse. « Chapitre Treize. La résistance des familles ». *Les Pères de la patrie*, Presses universitaires de Grenoble, 2013, p. 461-91. *Cairn.info*, <https://www.cairn.info/les-peres-de-la-patrie--9782706113154-p-461.htm>.

⁷⁹ Stendhal (1783-1842). *Vie de Henri Brulard. I / Stendhal ; [révision du texte et préf. par Henri Martineau]*. 1927, p. 273. *gallica.bnf.fr*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6946b>.

⁸⁰ Coulomb, Clarisse. *Les pères de la patrie : la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*. PUG, 2006, p. 471.

dans M. de Barral d'être venu arrêter un des conseillers jadis sous ses ordres lorsqu'il était Président au Parlement »⁸¹.

Il peut être étonnant de voir qu'il n'y a aucune aversion venant de la noblesse d'épée, lorsqu'on peut s'y attendre. Cependant, nous voyons ici des nobles de robe, Achard de Germane vient d'une grande famille de notables et d'avocats et n'a pas hésité à se rattacher à son héritage noble. Ces deux personnages (Barral de Montferrat et Achard de Germane) ont eu un choix de vie opposé. Nous voyons ici que malgré l'appartenance à un sujet collectif commun, les intérêts individuels purement matériels prédominent. Au-delà de ça, nous comprenons que ces exemples arrivent à nous questionner sur la pertinence de l'utilisation du terme de noblesse aux XVIII^{ème} siècle en France.

Barral de Montferrat était-il un noble pauvre ?

Il est difficile de répondre à cette question, de par le manque d'information sur ce personnage mais aussi le flou que peuvent entretenir les nobles aux XVIII^{ème} siècle sur leurs fortunes. Nous pouvons essayer de regarder comment peut-on définir un noble pauvre objectivement et voir si cela colle avec Barral de Montferrat.

La noblesse défavorisée semble surpasser en nombre la noblesse aisée au XVIII^{ème} siècle en France. Vivant dans des manoirs délabrés, cette noblesse pauvre fait face à des conditions de vie précaires. On peut citer des exemples poignants, tels que celui du comte de Sensy et de Colas de la Baronnais, qui mettent en lumière la difficulté de subvenir aux besoins d'une famille nombreuse avec des revenus apparemment suffisants. La réalité de la situation est telle que de nombreux nobles se voient contraints de s'aligner sur la condition des paysans, ou de solliciter de modestes emplois dans les fermes. Certains nobles deviennent même des porteurs de chaises ou des muletiers, un exemple significatif étant celui du maréchal d'Harcourt en 1713⁸².

⁸¹ Stendhal, op. cit., p. 273.

⁸² Sée, Henri (1864-1936). op. p. 87

La détresse de la noblesse de robe se situe en particulier dans les régions de culture pauvre, où le métayage prédomine. Les propriétaires nobles subissent les conséquences des récoltes médiocres et vivent à peine mieux que leurs métayers. La misère de la noblesse rurale est exacerbée par les difficultés économiques, telles que celles rencontrées par M. de Couladère, qui, en 1710, sollicite l'aide du contrôleur général en raison d'une récolte défailante⁸³.

La première explication de la crise affectant nos gentilshommes découle principalement du régime général d'exploitation du sol au XVIII^{ème} siècle. Les conditions de cette exploitation requièrent, en premier lieu, d'importants capitaux pour que les petits et moyens propriétaires puissent exploiter leurs biens. Cependant, étant donné que ces capitaux sont largement difficiles à obtenir, ces propriétaires risquent sérieusement de se retrouver dans une situation précaire, voire de famine, devant leurs terres, à moins qu'ils ne s'engagent eux-mêmes dans les travaux agricoles⁸⁴.

Nous avons vu que Barral de Montferrat a hérité de possessions matérielles. En regardant les revenus nets imposables qu'il a sur ses différentes propriétés, nous pouvons établir un tableau comparatif.

⁸³ Vaissière, Pierre de (1867-1942) Auteur du texte. *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*. Reprod. en fac-sim., Slatkine (Genève), 1904, p. 334. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7269b>.

⁸⁴ Ibid, p. 334.

Échelle des Revenus dans l'Isère du XVIII^{ème} siècle : noblesse et élites économiques face à Barral de Montferrat.

Revenu détaillé de Barral de Montferrat en Francs⁸⁵.

Commune de Grenoble
5522.30 F
Commune de La Tronche
1854.14 F
Commune de Meylan
5809.56 F
Commune de Saint-Martin-D'Hères
1505.61 F
Total
15 176.03

⁸⁵ Atlas des propriétés de monsieur Barral, située dans l'arrondissement de Grenoble, archives départementales de l'Isère.

Revenus et professions des notables de l'Isère au début du XIX^{ème} siècle⁸⁶.

Catégorie	Nom	Profession/Observation	Revenu (F)
Avocat	Chérubin Beyle	Adjoint au Maire de Grenoble, père de Stendhal	> 10,000
Banquier	Farconnet Richemont De Tullins	Banquier à Lyon	> 10,000
Industriel	Paulin de Barral	Métallurgiste à Allevard	> 10,000
Négociant	De Meffrey	Négociant	> 10,000
Négociant, Industriel	Les Périer et alliés	Banquiers et négociants, grandes propriétés	> 10,000
Sous-Préfet	Camille Teysseire	Sous-Préfet, lié au Ministre Cretet, liquoriste	> 10,000
Négociant	Alexandre Pascal de Voiron	Grand brasseur d'affaires, membre du Conseil général, député	> 30,000

⁸⁶ Palluel-Guiliard, André. « Les notables dans les Alpes du Nord sous le Premier Empire ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 17, n° 3, 1970, pp. 741-57, p. 744-747. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/rhmc.1970.2107>.

Catégorie	Nom	Profession/Observation	Revenu (F)
Négociant	Pierre Jubie	Soyeux à La Sone près de Saint-Marcellin, Sous-Préfet	> 30,000
Noble	François de Langon	Député noble en 1789, grand propriétaire grenoblois	> 30,000
Noble	Louis Bathéon de Vertrieux	Principal notable de Crémieu	> 30,000
Notaire	Jean Boissat	Enrichi par les biens nationaux, de Vienne	> 30,000

Pour évaluer la situation financière de Barral de Montferrat dans le contexte de son époque et par rapport à sa classe sociale, il est essentiel de comparer ses revenus avec ceux d'autres individus appartenant à diverses catégories socio-professionnelles dans l'Isère du XVIII^{ème} siècle. En tant que noble, Barral de Montferrat avait des revenus totalisant 15,176.03 francs. Cette somme le place dans une position intéressante lorsqu'on l'examine à côté des revenus d'autres nobles et professionnels de son temps.

En regardant de plus près les données fournies, deux nobles se distinguent par des revenus supérieurs à 30,000 francs : François de Langon et Louis Bathéon de Vertrieux. Ces chiffres indiquent que parmi les nobles cités, Barral de Montferrat avait des revenus significativement inférieurs. Cela pourrait suggérer que malgré son statut, il ne se trouvait pas parmi les gens les plus aisés de sa classe, du moins en termes de revenus déclarés. Cela dit, avec un revenu dépassant les 15,000 francs, il se situait bien au-dessus de la moyenne de la population de l'époque, mais en-dessous des sommets financiers atteints par les plus prospères de sa classe.

Il est également pertinent de comparer les revenus de Barral de Montferrat avec ceux d'autres catégories socio-professionnelles. Par exemple, les industriels, négociants, et même un notaire et un avocat listés avec des revenus dépassant les 10,000 francs, montrent qu'une partie significative des élites économiques de l'Isère n'appartenait pas nécessairement à la noblesse. Ces individus, bien qu'extérieurs à la noblesse, affichaient des revenus comparables ou supérieurs à ceux de Barral de Montferrat. Cela met en relief la diversification des sources de richesse à cette époque et indique que la noblesse n'était plus l'unique vecteur de richesse et d'influence.

III. Être un noble réactionnaire dans une France révolutionnaire : est-ce toujours la marge ?

Le cas Achard de Germane : avocat, noble, grenoblois.

Alexandre Achard de Germane, né le 18 juin 1754 à Aspres-les-Veyrie (Hautes-Alpes) et mort le 26 mai 1826 à Grenoble, était un éminent procureur général à la Cour de Grenoble, un avocat et un écrivain renommé. Après avoir été admis au barreau du parlement de Grenoble en 1778, il se distingue rapidement comme l'un des avocats les plus brillants de sa génération. Sa réputation grandit grâce à ses succès dans les cercles littéraires de Grenoble et de Valence, ainsi qu'à sa participation à plusieurs sociétés savantes⁸⁷.

Il était reconnu comme l'un des intellectuels éminents de son époque. Impliqué dans les cercles académiques de Grenoble et de Valence en tant qu'ami des sciences et des lettres, il y présentait ses idées avec succès, qui étaient ensuite consignées avec intérêt. Il incarnait cet esprit utopique et humanitaire propre à son temps, partageant la conviction d'une réforme nécessaire de l'humanité et se considérant investi de la mission de corriger ses imperfections. Ses réflexions sur la politique et l'économie sociale ont été consignées dans plusieurs brochures, où des idées pertinentes coexistent parfois avec des théories plus fantaisistes⁸⁸. Par exemple, dans un mémoire traitant de la réduction de la mendicité à Valence, il avance l'idée surprenante qu'interdire la charité privée et centraliser les dons au sein d'une commission, pourrait être le moyen le plus efficace d'éradiquer ce fléau, consacrant ainsi une trentaine de pages à cette proposition⁸⁹.

⁸⁷ Drevet, Louise, *Le Dauphiné : courrier des eaux thermales de la région : revue littéraire et artistique* paraissant, 1864. BnF Catalogue général, p432

⁸⁸ Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme. *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*. 1885, p. 249. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5432679v/f255.item>.

⁸⁹ de Germane, Achard. *Essai sur les moyens locaux les plus assurés et les moins dispendieux de faire cesser le fléau de la mendicité à Valence, sans que les pauvres, tant citoyens qu'étrangers, soient moins secourus*. 1789, p. 152.

Achard de Germane semblait diverger des principes établis, tant sur le plan religieux que social. Comme beaucoup d'utopistes de son époque, il relègue la religion à l'arrière-plan dans ses théories humanistes. Son scepticisme transparaissait dans plusieurs de ses lettres ; malgré les événements de persécution contre le clergé et les actes d'impiété qu'il rapportait, il ne formulait jamais de critiques à leur encontre.

Cependant, comme évoqué précédemment, les excès de la démagogie l'ont ramené à des positions plus équilibrées. Plus tard, il a développé une amitié avec l'évêque d'Arras, de Conzié, qui l'a soutenu auprès de Louis XVIII. Ce dernier l'a nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et lui a décerné la croix de Saint-Louis, après l'avoir intégré à son entourage en qualité de secrétaire⁹⁰.

Un révolutionnaire de la première heure...

Pendant les événements majeurs marquant le début de la Révolution française dans la région du Dauphiné, M. Achard de Germane s'associe à ses collègues Barnave et Mounier dans l'opposition. Comme eux, il s'employa à éclairer l'opinion publique sur les prétentions arbitraires du gouvernement de l'époque. Ainsi, en 1788, lors de l'affaire du parlement de Grenoble, il rédigea anonymement ses Lettres à un milord anglais, un écrit empreint de raison et de science, ayant pour but d'établir historiquement les droits du parlement à la résistance⁹¹.

Dans sa lettre VII, Achard de Germane démontre un profond engagement envers la culture révolutionnaire en remettant en question la sacralité des lois constitutionnelles héritées du passé. Il commence par critiquer l'idée que les lois établies par les générations précédentes doivent être maintenues indéfiniment, même si elles deviennent obsolètes ou contraires aux intérêts du peuple. En reprenant ses propres mots, il affirme : « Les lois constitutives d'un peuple doivent toujours durer, et qu'une génération nouvelle doive conserver une stupide

⁹⁰ Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme, op. cit., 1885, p. 252.

⁹¹ Rochas, Adolphe., op. cit., p. 3.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9608458b/f15.item.texteImage>

vénération envers des lois constitutionnelles qui ne leur conviendraient plus, et qui seraient opposées à leurs intérêts. »

Achard de Germane met en exergue que les changements dans la société, tels que les évolutions des mœurs ou les révolutions physiques, peuvent nécessiter des ajustements dans les lois et les institutions. Il prend l'exemple historique du Dauphin Humbert accordant le droit de porter l'épée aux Seigneurs du Dauphiné, un privilège retiré plus tard par Louis XI. Cette décision est présentée comme une mesure sage et nécessaire pour le bien de la province, malgré son opposition à une tradition établie.

En utilisant les mots d'Achard de Germane, on peut voir qu'il s'oppose à un respect aveugle pour l'ancien, affirmant que « le respect pour l'antiquité serait alors ridicule ». Il insiste sur le fait que le critère ultime pour juger de la validité des lois constitutionnelles devrait être leur capacité à rendre le peuple heureux. Si une constitution établie dans le passé ne parvient plus à atteindre cet objectif, alors elle doit être révisée, même si cela implique de remettre en question des traditions séculaires. Il soulève ainsi une question fondamentale : qui doit être le juge de la nécessité de réformer ces lois ? Il rejette la notion que ce pouvoir revient uniquement au Prince, soulignant le conflit d'intérêts inhérent à cette position⁹².

... rattrapée par ses intérêts de classe

On voit, dans ces lettres qu'Achard de Germane est en accord avec une certaine remise en question des lois par la Révolution. Cependant, ce dernier n'avait saisi que trop tard que cette Révolution française allait au-delà d'une remise en question du droit écrit, mais bel et bien de l'ordre établi et visés son sujet collectif. Étant un homme lettré, il va tenter de s'en prendre à la Révolution, grâce au *Sens Commun*.

Dans la revue satirique le *Sens Commun*, Achard de Germane et ses collègues semblent exprimer leur méfiance envers l'intellectualisme et les excès de la Révolution française. Ils affirment que le bon sens et la rationalité seraient plus précieux que l'esprit critique. Comme le

⁹² *Lettres d'un avocat au Parlement du Dauphiné, à un milord anglais*. 1788, p. 13-14. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k47613g](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k47613g).

soulignait un passage de la revue : « Rien de si dangereux que l'esprit ; rien de plus utile que le sens commun. » On y voit une tentative de raillerie envers le rationalisme des Lumières⁹³.

De plus, la revue semble se moquer des excès de délibération et de gouvernance locale, soulignant l'absurdité de la situation où tout le monde, des villes aux villages, serait impliqué dans des délibérations incessantes. Il décrit de manière ironique comment même les milices nationales se retrouveraient à délibérer, soulignant ainsi le chaos et l'incohérence du processus décisionnel. Comme le remarquait un passage sarcastique : « Les milices nationales délibèrent. Toutes les corporations délibèrent. »⁹⁴.

Le Sens Commun critiquait les abus de pouvoir au nom de la liberté, en mettant en évidence les interventions arbitraires des autorités locales. Par exemple, la revue se moquerait d'un incident où une diligence serait arrêtée et fouillée sous suspicion d'activités suspectes, soulignant ainsi les dérives autoritaires justifiées au nom de la sécurité : « On aurait remarqué, disait-on, que les conducteurs auraient voulu partir plutôt qu'à l'ordinaire ; on en aurait conclu que l'argent aurait été destiné pour sortir du royaume, et qu'il aurait appartenu à des aristocrates »⁹⁵.

La revue voulait mettre en évidence une manipulation de l'histoire à des fins politiques, en se moquant des tentatives de réécrire le passé pour servir les intérêts de l'Assemblée nationale. Ils se moquaient des tentatives de dépeindre le roi comme étranger à la législation, soulignant ainsi les dangers du révisionnisme historique et de la manipulation idéologique du passé. Comme ils critiqueront la revue avec ironie : « Il serait trop long et très inutile de démontrer la fausseté de pareilles assertions ; elles ne pourraient tromper que des personnes qui n'auraient jamais lu l'histoire de France. »⁹⁶.

⁹³ Achard de, Germane. *Le Sens commun*. 1790, p. 5.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Ibid, p. 17.

⁹⁶ Ibid, p. 19.

Achard de Germane, n'était pas contre les idées de la Révolution, cependant ses intérêts matériels commençaient à prendre le dessus, d'autres extraits nous le font comprendre. Comme cet extrait d'un article du *Sens Commun*, l'idée qu'une partie de la population passive puisse influencer sur le pouvoir politique, et donc sur le contrôle du marché, le contrôle des privilèges, réveille en lui un réflexe de classe, le sujet collectif dominant s'offre volontiers à la réaction : « Quatre ou cinq millions de citoyens actifs, jugeront, si l'on veut, non pas d'observer, mais de maintenir, non pas d'obéir, mais de forcer à l'obéissance : mais vingt millions de citoyens passifs dont on ne parle point, ne font-ils pas soumis aux mêmes devoirs ? et si l'on juge leur serment inutile, comment celui des premiers pourrait-il être nécessaire ? »⁹⁷.

Un autre passage intéressant montre une critique d'Achard envers les révolutionnaires dans la construction d'une société nouvelle, en soulignant les risques d'une approche politique fondée sur des serments opportunistes et d'un suffrage universel sans engagement véritable envers les idéaux révolutionnaires. « On a voulu sans doute par ce moyen cimenter la révolution : en excluant tous ceux qui ne jureraient pas, on a voulu s'assurer le suffrage de tous les ambitieux. Une précaution de ce genre sera une profanation du serment ; l'on aurait dû réfléchir que l'homme capable de donner ambition un serment téméraire, ne deviendra pas plus scrupuleux, lorsque son intérêt pourra l'inviter à le trahir⁹⁸. »

On peut faire un parallèle avec Barral de Montferrat qui n'était pas apprécié par Achard de Germane, et qui correspond à cette description d'une personne peu scrupuleuse changeant d'allégeance en fonction des intérêts matériels. Il convient de préciser qu'il ne s'agit que d'une supposition et qu'Achard de Germane n'a pas cité Barral de Montferrat dans cet extrait.

En outre, il émettait des critiques à l'égard de l'utilisation des assignats par l'Assemblée nationale. Les assignats sont des billets de papier introduits pour remédier au manque de liquidités, et ont suscité des préoccupations quant à leur dévaluation et à leurs répercussions économiques négatives. On comprend que les intérêts matériels d'Achard de Germane sont

⁹⁷ Ibid, p. 16.

⁹⁸ Ibid.

directement touchés par la mise en place de ces assignats. De plus, il manifeste une opposition plus large envers l'Assemblée nationale elle-même, en suggérant que ses décisions sont nuisibles et en prédisant le retour des anciens parlements et de l'ordre judiciaire. Cette prédiction pourrait refléter un désir de restauration de l'ancien système politique et judiciaire, antérieur à la Révolution. D'un point de vue plus local, Achard de Germane semble avoir trouvé un écho favorable à ses idées dans une petite ville où il a rencontré des partisans partageant ses opinions⁹⁹. Suite à ces événements, il fut déclaré proscrit et contraint de quitter le territoire de la patrie. Il se retrouva à Coblençe, où résidait une communauté de Français¹⁰⁰. Ses biens furent saisis¹⁰¹.

Comment comprendre les positions d'Achard de Germane ?

A la différence de Barral de Montferrat, les écrits d'Achard de Germane peuvent nous apprendre de ses revirements politiques. Cependant, nous ne pouvons comprendre les raisons de ce pragmatisme.

Karl Kautsky s'est posé la question sur la noblesse de robe, il émet une théorie qui pourrait expliquer cet entre-deux idéologique d'Achard de Germane et de Barral de Montferrat. Depuis le XVe siècle, une nouvelle forme d'aristocratie s'est graduellement développée, en particulier parmi les fonctionnaires, avec les juristes émergent comme des acteurs clés. Cette élite, connue sous le nom d'aristocratie de robe, a vu son apogée dans les Parlements, ces institutions se positionnant à l'avant-garde de cette aristocratie en établissant et en protégeant leurs privilèges au fil du temps. Avec la transmission héréditaire de certaines fonctions, les

⁹⁹ Archives départementales des Hautes-Alpes. *Annales des Alpes : recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes*. janvier 1898, p. 245. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96442981/f251.item>.

¹⁰⁰ L'Annonciateur : feuille d'annonces judiciaires ["puis" nouvelles, annonces judiciaires], bulletin commercial et avis divers du département des Hautes-Alpes. s.n., 1850. BnF Catalogue général p. 3.

¹⁰¹ Maignien, Edmond (1847-1916), *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française, de 1787 au 11 nivôse an XIV (31 décembre 1805)*. 1891, p. 178. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5824846g/f199.item](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5824846g/f199.item).

membres des Parlements sont devenus des privilégiés à part entière, défendant vigoureusement leurs avantages acquis.¹⁰²

Toutefois, selon Kautsky, il arrive parfois que les intérêts des Parlements entrent en conflit avec ceux de la royauté ou de la noblesse, les obligeant à rechercher le soutien de l'opinion publique pour défendre leurs décisions. Dans ces circonstances, les Parlements peuvent être amenés à soutenir des revendications du Tiers-État. Cette dynamique reflète les luttes internes au sein des diverses factions des élites dominantes, qui, dans leurs rivalités internes, sont parfois contraintes de mobiliser le peuple pour leurs propres intérêts.¹⁰³

Kautsky expose l'exaspération des aristocrates face aux réformes économiques entreprises par les ministres Turgot et Calonne, ce dernier étant finalement démis de ses fonctions en 1787. Dans un paradoxe frappant, cette frustration a conduit les aristocrates à demander la convocation des États généraux, se retrouvant ainsi, dans un moment de colère aveugle, sur le terrain de la révolution¹⁰⁴.

Chose intéressante, dans son ouvrage *les Antagonismes de classes à l'époque de la Révolution française*¹⁰⁵, Kautsky pointe que même si la noblesse et la royauté, initialement opposées, ont tenté de se réconcilier, et que les privilégiés se sont à nouveau rangés derrière le monarque pour contrer l'hostilité grandissante du peuple et des députés du Tiers-État, leurs efforts sont apparus vains. À ce stade, il était manifestement trop tard pour inverser le cours des événements. Le parallèle avec la vie d'Achard de Germane nous semble évident. Comme évoqué précédemment, il s'est rallié à Louis XVIII et est devenu son secrétaire. Plus que cela,

¹⁰² Kautsky, Karl, et Jacques Hebenstreit. *Les luttes de classe pendant la Révolution française*. Demopolis, 2015, p. 56.

¹⁰³ Ibid, p. 57.

¹⁰⁴ Ibid, p. 58.

¹⁰⁵ Kautsky, Karl. *Les antagonismes de classes à l'époque de la Révolution française*. Traduit par Gérard Billy, 1889, p. 21.

il est pleinement intégré à l'entourage du roi, dont il critique le rôle quelques années auparavant...

Il rédigea un mémoire dont toute trace semble avoir disparu. À la lecture de ce document, le comte de Provence, futur Louis XVIII, exprima le désir de rencontrer son auteur, et finalement le nomma à son secrétariat personnel, sous la supervision de M. de Saint-Priest. Dans cette nouvelle fonction, M. Achard de Germane gagna un respect et une confiance étendus. Il est chargé de la gestion des documents confidentiels et de la rédaction de la correspondance officielle avec les royalistes. À Mittau, le prince le sollicitait fréquemment pour son travail et n'hésitait pas à lui demander des conseils. On raconte même qu'en 1799, lors du mariage du duc d'Angoulême avec Marie-Thérèse-Charlotte, l'orpheline du Temple, il fut consulté sur les termes du contrat et qu'il en rédigea l'original de sa propre main¹⁰⁶.

D'autres explications peuvent agrémenter notre enquête sur Achard de Germane, notamment en nous focalisant sur une histoire des mouvements de structures, ce qui expliquerait une deuxième fracture qu'Achard de Germane aurait avec son sujet collectif, sans pour autant rejoindre le Tiers-État.

Martin Wrede explore la complexité de la relation entre l'aristocratie et la plèbe nobiliaire, soulignant les défis inhérents à la différenciation dysfonctionnelle entre ces deux groupes sociaux. Il critique sévèrement la politique de protection de la noblesse, notamment celle mise en place en Prusse, qui a eu pour conséquence une dévaluation des propriétés terriennes. Cette politique a également favorisé une division interne au sein de la noblesse, créant ce que Wrede décrit comme une « cohue épouvantable » parmi les nobles.¹⁰⁷

¹⁰⁶ Rochas, Adolphe (1816-1889). *Biographie du Dauphiné : contenant l'histoire de tous les hommes remarquables de cette province dans les lettres, les sciences, les arts, etc. et le catalogue complet de leurs ouvrages avec la description de leurs portraits...* 1858, p. 3. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9608458b/f15.item](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9608458b/f15.item).

¹⁰⁷ Wrede, M. 2017. *De la haute noblesse à la semi-noblesse. Formes d'existence nobiliaires en Europe au XVIIIe siècle*. In Le Roux, N., & Wrede, M. (Eds.), *Noblesse oblige : Identité et engagements aristocratiques à l'époque moderne*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Malgré ses défauts, cette politique a réussi à transformer la petite noblesse traditionnelle en une « noblesse de service » fonctionnelle. Par exemple, en France, après la guerre de Sept Ans, des réformes militaires ont été mises en place pour réserver les postes d'officiers à la noblesse d'épée. Cette approche visait à maintenir le contrôle de la noblesse sur les institutions militaires, renforçant ainsi son rôle dominant dans la société¹⁰⁸. Wrede explique également que cette politique de protection était moins dirigée contre les nouveaux riches bourgeois que contre les roturiers fortunés qui achetaient des charges militaires et les courtisans favoris. Par exemple, en France, l'achat de charges militaires était une pratique courante, permettant à ceux qui en avaient les moyens financiers d'obtenir des positions de pouvoir au sein de l'armée.¹⁰⁹

Néanmoins, cette approche n'a pas réussi à résoudre les tensions sociales. En privilégiant une noblesse pauvre et ancienne sur le papier, elle a souvent échoué en pratique. Vivre noblement nécessitait des dépenses considérables, notamment pour s'habiller de manière appropriée. Par exemple, le coût d'une tenue d'officier était prohibitif, s'élevant à 235 livres, ce qui rendait difficile pour les nobles pauvres de maintenir leur statut social sans un soutien financier adéquat¹¹⁰.

Achard de Germane était-il noble ?

La question peut sembler déplacée compte tenu des déclarations antérieures. Cependant, une certaine ambiguïté persiste lorsque plusieurs sources le classent dans le Tiers-État.

Dans un article qui sert de conférence publique sur la Révolution française et ses émigrés, des profils de nobles ayant rejeté les idéaux révolutionnaires sont présentés. Cependant, on trouve également des profils de bourgeois, parmi lesquels figure Achard de

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Ibid.

Germane¹¹¹. Chose encore plus étonnante, lorsque l'on observe les procès-verbaux des États généraux, Achard de Germane est catégorisé comme faisant partie du Tiers-État¹¹².

Cependant, lorsqu'on consulte les travaux de Jean Gallian, on retrouve dans sa généalogie une ascendance noble¹¹³. Alexandre Achard de Germane descendrait de Raimond des Achards seigneur de Sainte Colombe, de Chauvac, de Pennafort¹¹⁴. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette confusion. Tout d'abord, la perte pure et simple de ce titre de noblesse grâce à un ancêtre plus proche : en effet Antoine Achard de Germane, le grand-père d'Alexandre Achard de Germane est le dernier d'une famille de huit enfants. Traditionnellement, les biens et titres nobiliaires étaient souvent hérités par l'aîné, conformément au principe de primogéniture. Avoir huit enfants signifierait donc une division de l'héritage entre eux. Cela pourrait entraîner une fragmentation de la richesse et du pouvoir de la famille.

Une autre hypothèse avance que David Robert des Achards de Ferrus a cédé les domaines de Pennafort et Tarendol en 1590¹¹⁵. Cette décision de vente peut avoir été influencée par divers facteurs, tels que des contraintes financières, des considérations stratégiques ou des changements dans les priorités familiales. Nous n'avons aucune certitude sur la raison de ce flou dans le rang d'Achard de Germane. Il est formellement bourgeois, les archives le prouvent.

¹¹¹ Groupe Bayard. La Croix. La Croix, 1880. BnF Catalogue général, p3

¹¹² Assemblée générale des Trois ordres de la Province de Dauphiné. Procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois ordres de la Province de Dauphiné, 1788, p. 53.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65337470/f57.item.texteImage>.

¹¹³ Généalogie des familles nobles des Achards de Germane,

<http://jean.gallian.free.fr/comm2/Images/genealog/achard/p1b.pdf>

¹¹⁴ Branche des seigneur de Sainte-Colombe

<http://jean.gallian.free.fr/comm2/Images/genealog/achard/p2a.pdf>

¹¹⁵ Ibid.

Cependant, il a hérité d'un « capital symbolique »¹¹⁶ propre à la noblesse de robe, à la différence d'un Barral qui à acheter son titre. Nous devons trouver une interstice entre la noblesse et la bourgeoisie.

Achard de Germane est-il un semi-noble ?

Nous avons déjà abordé la notion de semi-noblesse avec Barral de Montferrat. Nous allons l'approfondir pour comprendre le rang d'Achard de Germane en utilisant les travaux de deux historiens de deux époques différentes, Martin Wrede et Ludmilla Pimenova.

Martin Wrede approfondit dans ses analyses le concept de noblesse au XVIII^{ème} siècle, le décrivant comme un amalgame complexe de groupes sociaux diversifiés et souvent en opposition. Cette complexité est particulièrement saillante lorsqu'on examine les différences entre le paysage nobiliaire fragmenté et corporatif du Saint-Empire et celui, plus centralisé mais également dispersé, de la France. Wrede note que malgré une stagnation quantitative de la noblesse, due en partie aux stratégies familiales de conservation des patrimoines, les disparités au sein de cet ordre se sont intensifiées, exacerbées par un durcissement de la définition juridique de la noblesse.¹¹⁷

Au cœur de son étude, Wrede décortique la notion de semi-noblesse, une catégorie qui permet de comprendre la situation de certains nobles appauvris et marginalisés. Cette semi-noblesse, souvent reléguée à des postes subalternes dans l'administration, illustre la diversification interne et les tensions au sein même de l'ordre nobiliaire. L'existence de cette semi-noblesse témoigne de la complexité des statuts sociaux et de la fluidité des frontières au sein de la noblesse du XVIII^{ème} siècle.

¹¹⁶ Bourdieu, Pierre. *La distinction : critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit, 1979.

¹¹⁷ Wrede, M. *De la haute noblesse à la semi-noblesse. Formes d'existence nobiliaires en Europe au XVIII^e siècle*. In Le Roux, N., & Wrede, M. (Eds.), *Noblesse oblige : Identité et engagements aristocratiques à l'époque moderne*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 2017 p. 65.

L'historien examine ensuite comment, malgré son obsolescence apparente et la dilution de ses droits seigneuriaux autonomes, des propositions variées ont émergé pour réformer et préserver une fonction pour la noblesse. Ces réformes envisageaient soit une gentrification progressive, alignée sur le modèle social anglais, soit un retour conservateur à une noblesse militaire chevaleresque. Dans tous les cas, l'objectif était de conserver un noyau aristocratique central, capable de gouvernement et d'engagement militaire, essentiel au service de l'État et de la nation.¹¹⁸

Wrede souligne que la justification du rang et de la préséance ne devait reposer que sur les services rendus et les mérites, une perspective qui, même au-delà des frontières du Saint-Empire, s'appliquait au premier serviteur de l'État. Cette vision créait une dichotomie entre la perception de la noblesse par la cour comme étant exclusive et légitime seulement si reconnue par elle et celle du peuple et de la noblesse campagnarde, qui voyaient dans la cour non pas une véritable noblesse, mais une noblesse fautive et corrompue, souvent considérée comme étrangère.

Ludmilla Pimenova, une historienne de l'URSS, apporte une contribution significative à l'étude de la noblesse française du XVIII^{ème} siècle en explorant en profondeur la notion de semi-noblesse. Elle se penche sur l'émergence d'une « nouvelle noblesse » en France, une couche sociale qui, sans être une réplique exacte de la gentry anglaise des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, manifeste des parallèles intrigants avec cette dernière. Bien que le concept de « nouvelle noblesse » ait été initialement introduit par A. D. Lublinskaya pour décrire une couche nobiliaire émergente d'origine récente, Pimenova le réinterprète, mettant l'accent sur les dynamiques de semi-noblesse qui caractérisent cette période de transition.¹¹⁹

Selon Pimenova, cette nouvelle noblesse se distingue non seulement par son origine mais également par sa démarche socio-économique novatrice. Elle inclut d'anciens roturiers

¹¹⁸ Ibid, p. 66.

¹¹⁹ Людмила Александровна, ПИМЕНОВА ДВОРЯНСТВО НАКАНУНЕ ВЕЛИКОЙ ФРАНЦУЗСКОЙ РЕВОЛЮЦИИ (Pimenova, Lyudmila Alexandrovna, *la noblesse à la veille de la Révolution française*), 1986, p. 50.

qui, en acquérant des terres et en aspirant à la noblesse, ont adopté de nouvelles méthodes de gestion économique. Ces méthodes combinent la perception traditionnelle des devoirs féodaux avec des stratégies plus modernes, telles que l'établissement de baux à court terme et l'emploi de travailleurs salariés, sans pour autant basculer dans un système agricole capitaliste. Ce renouveau au sein de la classe nobiliaire française lui a permis une certaine adaptation aux émergences capitalistes, bien que le processus de transformation bourgeoise n'ait pas été aussi prononcé en France qu'en Angleterre à la même époque. Pimenova observe qu'au XVIII^{ème} siècle, une partie de la noblesse s'est engagée dans l'entrepreneuriat capitaliste, adoptant des comportements et des statuts typiquement bourgeois.¹²⁰

Cette « nouvelle noblesse » se caractérise par son hétérogénéité d'origine, comprenant des courtisans, des nobles de robe, ainsi que des non-financiers et des provinciaux fortunés. Elle note particulièrement le dynamisme des bourgeois anoblis, actifs dans le commerce et l'industrie, comme représentatifs de cette tendance.¹²¹

Pimenova met en évidence la complexité de la situation, montrant comment, malgré une opposition générale au Tiers-État en raison de ses privilèges et de son insularité relative, la noblesse de cette époque était loin d'être monolithique. Elle demeurait principalement terrienne, mais l'engagement croissant dans l'entrepreneuriat et l'embourgeoisement indique une diversification significative de ses activités et de ses intérêts économiques. Les distinctions au sein de la noblesse française du XVII^e siècle, comme le démontre Ludmilla Pimenova, reflètent une complexité et une stratification profondes, qui vont au-delà des simples jugements de classe. Pimenova examine minutieusement les diverses subdivisions de la noblesse, mettant en évidence les différences entre les nobles patrimoniaux et non patrimoniaux, les « nobles de l'épée » et les « nobles de la robe », ainsi que les distinctions entre les nobles génériques et non génériques, les financiers, la noblesse métropolitaine et provinciale, et même entre la noblesse

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

urbaine et rurale au sein des provinces. Elle met également en lumière les écarts entre les nobles titrés et non titrés, ainsi que les disparités de propriété.¹²²

On comprend avec Pimenova que chaque critère parmi ceux énumérés permet d'identifier des groupes spécifiques au sein de la noblesse, soulignant la diversité et l'hétérogénéité de cette classe. Malgré cette diversité, la noblesse ne se dissout pas dans un « chaos de formes transitoires » mais conserve son identité sociale tant que perdurent les inégalités civiles, les privilèges de classe, et tant que le titre de noblesse confère des avantages politiques et autres. Pimenova argue que la noblesse demeure socialement pertinente en raison de cette opposition structurelle entre le noble et le roturier.¹²³

Cependant, Ludmilla Pimenova ne néglige pas les contradictions et conflits internes qui affaiblissent la noblesse, contribuant ainsi à la crise de l'Ancien Régime. Elle identifie un spectre au sein de la noblesse, allant des financiers anoblis, qui adoptent une structure de propriété non conventionnelle privilégiant les biens mobiliers, à la noblesse d'affaires devenant progressivement bourgeoise, illustrant le processus par lequel une partie de la noblesse s'intègre dans l'entrepreneuriat bourgeois tout en conservant légalement ses privilèges nobiliaires. Elle met en contraste ces dynamiques avec la posture conservatrice d'autres segments de la noblesse, dont les intérêts sont menacés par le développement des relations bourgeoises. Elle note que la dépendance de certaines parties de la noblesse aux revenus féodaux les pousse vers des positions conservatrices, tandis que les aspirations sociopolitiques et la lutte pour maintenir la hiérarchie traditionnelle des classes démontrent la complexité des réponses de la noblesse aux pressions socio-économiques et politiques de l'époque.¹²⁴

¹²² Ibid, p. 51.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Ibid, p. 52.

IV. Usurper la noblesse, une autre marge dans la structure du second ordre : le cas tortueux des Crouy-Chanel.

Résumé de la controverse autour du nom Crouy-Chanel.

« Contentons-nous, de par Dieu, de ce de quoi nos pères se sont contentés, et de ce que nous sommes ; nous sommes assez, si nous le savons bien maintenir : ne désavouant pas la fortune et condition de nos aïeux, et ôtons ces sottises imaginations, qui ne peuvent faillir à quiconque a l'impudence de les aller chercher. »¹²⁵

C'est sans ironie ici que nous citons Montaigne pour amorcer ce cas d'usurpation de titre. Nous tenterons de restituer fidèlement la chronologie des événements, de restituer les débats généalogiques autour de cette affaire. Nous essayerons de comprendre si nous avons affaire à un épiphénomène ou à une marge qui mérite notre attention.

La famille de Croy-Chanel, qui depuis le règne de Louis XVI se dit issue des anciens rois de Hongrie et revendique une origine commune avec la puissante maison des ducs de Croy, occupait aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, sous le simple nom de Chanel, un rang assez modeste dans la bourgeoisie du Dauphiné.¹²⁶

D'après un arrêt rendu le 12 mai 1821 par la Cour Royale de Paris, la famille de Croy-Chanel ne peut remonter par filiation suivie au-delà d'un François-Laurent Chanel qui, en 1642, était sergent-major du fort Barraux, en Dauphiné. François-Laurent Chanel fut père de Claude Chanel, greffier au bailliage du Graisivaudan en 1670, et grand-père d'un autre Claude Chanel,

¹²⁵ Huguet, Alexandra. Michel de Montaigne, *Essais*. Nathan, 2020. Livre I p. 115-117 v.

¹²⁶ Chaix d'Est-Ange, Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle*, 1913 p. 365. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k112005v/f369.item>.

bourgeois de Grenoble et greffier en l'élection de cette ville en 1723. Ce dernier avait épousé Elisabeth Pison en 1713 et en eut deux fils, auteurs de deux branches¹²⁷ :

- Jean-Claude Chanel, baptisé en 1717, substitut du procureur général au Parlement de Grenoble, dont le fils unique Claude Chanel, avocat et lieutenant de milices à Saint-Domingue, prit part en 1789 aux assemblées du Tiers-État du Dauphiné.
- François-Nicolas Chanel, baptisé en 1718, avocat au Parlement de Grenoble.

Vers 1780, Jean-Claude Chanel écrit au maréchal duc de Croy pour l'informer de son appartenance à sa maison. Le maréchal, étonné, chargea Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, d'examiner les pièces envoyées par Jean-Claude Chanel. Chérin conclut qu'il n'y avait aucun rapport entre les deux familles.¹²⁸

En 1790, Jean-Claude et François-Nicolas Chanel obtinrent de la Chambre des comptes du Dauphiné, sur le point de disparaître, un arrêt leur donnant raison sur leur noblesse, leur descendance d'André III et leur droit de porter les armes de Hongrie. Ils prirent alors les titres de marquis et comte de Croy-Chanel et émigrèrent¹²⁹.

Après 1815, les ducs de Croy assignèrent les Croy-Chanel en justice . Par arrêt du 12 mai 1821, la Cour royale de Paris leur fit défense de porter le nom de Croy et les armes de Hongrie, jugeant que la Chambre des comptes n'avait pas qualité en 1790 pour statuer ainsi et que les Chanel étaient roturiers avant un anoblissement de 1810. La Cour de cassation rejeta le pourvoi des Croy-Chanel . Malgré cela, un jugement de 1837 ordonna de rectifier les actes d'état civil en ajoutant le nom de Croy à Chanel.¹³⁰

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ Ibid, p. 366.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Ibid p. 367.

Quelle est la défense des Chanel ?

Selon les prétentions des Chanel, Étienne, fils posthume d'André II roi de Hongrie, serait venu en France pendant son exil et aurait acquis des droits sur la seigneurie de Croy en Picardie et des terres près d'Allevard en Dauphiné . Son fils André III, roi de Hongrie, aurait épousé Sybille Cumana et en aurait eu deux fils, Félix et Marc . Félix, l'aîné, aurait hérité des biens du Dauphiné, épouse Guigone de la Chambre héritière du domaine de Chanel, et serait l'auteur de la famille Chanel. Marc, le puîné, aurait eu les droits sur la seigneurie de Croy et serait l'auteur des ducs de Croy.¹³¹

André II, prétendu ancêtre de la famille Chanel, était le fils cadet de Béla III, roi de Hongrie. Il accéda au trône de Hongrie en 1204 après son neveu Ladislas et décéda le 1^{er} mars 1238. Ce souverain eut trois fils issus de son premier mariage, dont l'aîné, Béla IV, lui succéda. Issu d'un troisième mariage, il eut un fils posthume nommé Étienne. Impliqué dans une conspiration, Étienne dut quitter la Hongrie, se réfugia à Venise où il épousa Thomassine Morosini. De leur union naquit André III, couronné roi de Hongrie en 1290, mais détrôné quelques années plus tard. Il est dit qu'il mourut à Buda le 30 mai 1301, sans descendance. Selon la famille Chanel, Étienne aurait séjourné en France pendant son exil et aurait acquis des droits sur la seigneurie de Croy en Picardie, ainsi que des terres près d'Allevard en Dauphiné. Étienne aurait épousé Guigonne de la Chambre, héritière du domaine de Chanel près d'Allevard, et serait l'ancêtre de la famille Chanel de Croy-Chanel. Marc aurait reçu les droits sur la seigneurie de Croy-sur-Somme et serait à l'origine de la maison des ducs de Croy.¹³²

¹³¹ Ibid.

¹³² Ibid.

Au commencement, une querelle sur un blason

« Les armoiries n'ont de seurté non plus que les surnoms. Je porte d'azur semé de trèfles d'or, à une pate de Lyon de mesme, armée de gueules, mise en face. Quel privilège à cette figure pour demeurer particulièrement en ma maison ? Un gendre la transportera en une autre famille : quelque chétif acheteur en fera ses premières armes : il n'est chose où il se rencontre plus de mutation et de confusion¹³³.» Nous empruntons encore une fois à Montaigne pour introduire cette querelle héraldique. L'auteur critique la prétendue stabilité des armoiries et des noms de famille. Il décrit son propre blason et souligne que ces symboles peuvent facilement changer de famille par mariage ou être achetés par de nouveaux propriétaires. Pour lui, rien n'est plus sujet à la mutation et à la confusion que les armoiries et les noms. Il est donc intéressant, d'avoir ces paroles en tête lorsqu'on se penche sur le cas des Crouy-Chanel.

Conformément à l'esprit de ses mœurs, les descendants masculins directs d'Arpad ont toujours revendiqué (et continuent de le faire) la primogéniture au trône hongrois, en vertu de l'inaliénabilité de ces droits. En effet, les élections des souverains hongrois ont constamment reposé sur le principe de la descendance d'Arpad. Ainsi, parmi ces lignées, Vladislas I^{er} a invoqué ce droit après un demi-siècle, suivi par Vladislas II un siècle et demi plus tard. Dans diverses circonstances, la nation a délaissé la reconnaissance des descendants directs et masculins d'Arpad lors de l'évaluation des droits issus de la lignée féminine¹³⁴.

On a ainsi supposé que cette dynastie fût éteinte jusqu'à la publication d'une brochure révélant l'existence d'une lignée masculine d'Arpad résidant en Dauphiné (France), identifiée sous le nom de Crouy-Chanel. L'indélébile vénération de la nation envers la dynastie d'Arpad a été ravivée par l'impact émotionnel engendré par la brochure de Koppi, malgré ses lacunes

¹³³ Hugué, Alexandra, op. cit., p. 115-117.

¹³⁴ Nyáry, Albert (1828-1886). *Les droits des Arpad (Crouy-Chanel de Hongrie) / par Albert Nyary, baron de Nyarégyhaza,...* Imprimerie des compositeurs-typographes (Turin), 1862, p. 39.
gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504307c/f42.item.texteImage>.

documentaires. Depuis lors, le pays a exprimé ses sentiments et a accordé les premiers hommages à cette illustre famille, ou plus précisément, à cette famille véritablement nationale.¹³⁵

Dans un conflit de longue date entre les familles nobles des Croy-d'Havré et des Crouy-Chanel, la dispute sur les armoiries a pris une tournure légale. Les Croy-d'Havré arborent un blason argenté avec trois bandes rouges, tandis que les Croy-Chanel revendiquent des armoiries distinctes, composées d'un fond argenté avec quatre bandes rouges, symbolisant une supposée descendance royale hongroise. Au cœur de cette bataille juridique, le comte de Croy-Chanel a invoqué des arrêts de la Chambre des comptes de 1790 ainsi que des documents officiels remontant à 1809 pour soutenir sa demande d'interdire l'utilisation des armoiries par les Croy-d'Havré. En réponse, ces derniers ont affirmé leur propre ascendance royale hongroise et ont exigé que le comte de Croy-Chanel soit empêché d'utiliser leurs armoiries ou même leur nom de famille.¹³⁶

Le point central de l'argumentation des Crouy-Chanel : la décision de 1790.

Nous avons vu dans le résumé que les Crouy-Chanel se basent sur la décision du procureur Général de la chambre des comptes pour établir sur le long terme leurs légitimité. Les Crouy-Chanel auraient apporté plus de quatre-vingts titres, le Procureur après examens a résumé son opinion de la manière suivante¹³⁷ :

¹³⁵ Ibid p. 40.

¹³⁶ Sarrut, Germain (1800-1863). *Les fils d'Arpad (2e édition)*. Dentu (Paris), 1861, p. 28. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504310v/f31.item](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504310v/f31.item).

¹³⁷ Gerothwohl, Henry (1840-1884). *La Maison de Crouÿ Chanel de Hongrie et ses diverses branches. Notes rassemblées et mises en ordre sous la direction du Comte Henry Gerothwohl de Crouÿ Chanel de Hongrie*. A. Derenne, 1881, p. 3. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5531227p/f16.item](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5531227p/f16.item).

« La noblesse des sieurs Chanel ne nous paraît pas douteuse : ils se sont constamment alliés à des familles d'ancienne noblesse de la Province. Leurs ancêtres ont notamment pris, pendant deux siècles jusqu'en 1488, les qualités de chevalier, damoiseau, noble et puissant homme; depuis lors, ils n'ont pris que celle de noble, mais constamment et sans interruption, jusqu'à Claude II, baptisé sous la qualification de noble, le 8 avril 1626. »

Jean Claude Chanel et François Nicolas ont revendiqué cette qualité dans plusieurs actes. Leur père est le seul qui ait omis de la prendre; mais cette omission ne saurait nuire aux demandeurs, du moment où il est prouvé par les actes produits qu'il n'a fait et exercé aucun état qui puisse déroger à la noblesse, et qu'il est même qualifié d'ancien officier d'infanterie.¹³⁸

En conséquence, le Procureur Général a conclu à l'admission de la demande des deux frères. Conformément à ces conclusions, la Chambre a rendu le 29 mars 1790 un arrêt longuement motivé qui déclare que : « Nobles Jean Claude de Croy Chanel et François Nicolas de Croy Chanel, frères, ont suffisamment prouvé leur origine et leur descendance en ligne directe et masculine, de Félix de Croy Chanel, fils d'André dit le Vénitien, petit-fils du prince Étienne, et arrière-petit-fils d'André II, roi de Hongrie, et ordonne que les titres par eux produits seront enregistrés à l'effet de constater l'origine de la descendance desdits sieurs de Croy Chanel, pour droits, honneurs et privilèges de noblesse, armoiries, et autres droits résultant desdits titres, conformément aux lois du royaume. »

Les attaques sur la noblesses des Crouy-Chanel

Les Crouy-Chanel ont été accusés de mensonge et de fraude en lien avec les actes qu'ils ont présentés devant la Chambre des comptes en 1790. Ces accusations découlent de plusieurs facteurs troublants qui jettent le doute sur l'authenticité des documents.

En premier lieu, les actes ont été présentés sous forme de copies, bien que les Crouy-Chanel aient affirmé qu'ils étaient des originaux. Cette divergence entre les copies et les

¹³⁸ Ibid, p. 4.

originaux suggère une tentative de dissimulation de la véritable nature des documents, ce qui soulève des soupçons quant à leur légitimité.¹³⁹

De plus, des incohérences temporelles ont été relevées dans les dates des événements mentionnés dans les actes. Par exemple, certains opposants ont fait remarquer qu'il semblait improbable qu'Étienne, né en 1235 selon certaines sources, ait eu un petit-fils majeur en 1279, comme le prétendait un des actes présentés. Ces discordances chronologiques renforcent les suspicions de manipulation et de fabrication des documents.¹⁴⁰

L'analyse des calendriers utilisés à différentes époques a révélé des variations dans la manière de compter les années, ce qui a pu être exploité pour modifier les dates dans les actes présentés. Par exemple, les différences entre les calendriers basés sur l'année de l'Incarnation et ceux basés sur l'année de la Nativité ont pu être utilisées pour brouiller les pistes et rendre les dates plus avantageuses pour les Crouy-Chanel.¹⁴¹

Enfin, des contradictions dans les sources historiques quant à la date de décès d'André II, le père d'Étienne le Posthume, ont semé le doute sur la véracité des affirmations des Crouy-Chanel concernant leur ascendance. Ces divergences dans les sources historiques ont rendu difficile la vérification précise des événements et ont contribué à l'incertitude entourant les actes présentés.¹⁴²

Une défense en apparence solide sur six pièces

Sarrut Germain élabore une défense pour contrer les attaques formulées à l'encontre de la famille Crouy-Chanel, en s'appuyant sur une série de pièces justificatives minutieusement

¹³⁹ Sarrut, Germain, op. cit., p. 111.

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Ibid, p. 112.

¹⁴² Ibid.

sélectionnées et analysées. Chacune de ces pièces contribue à démystifier les allégations portées contre la famille, offrant une vue détaillée de son héritage et de sa légitimité.¹⁴³

Dans un premier temps, la défense rapporte un jugement d'assises datant de 1290, provenant d'Amiens. Ce document oppose la noble dame Guigonne de la Chambre, veuve de Félix de Hongrie, à Marc de Hongrie, son beau-frère. Cette confrontation est documentée dans le sixième volume des cartulaires, fournissant ainsi une base solide pour établir les droits et les revendications des parties impliquées.¹⁴⁴

Ensuite, la défense présente une fondation réalisée en 1292 par Marguerite de Sicile au chapitre de Notre-Dame d'Amiens. Cette fondation est dédiée au repos de l'âme de Félix de Hongrie, fils aîné d'André de Hongrie, renforçant ainsi les liens familiaux et la légitimité de la lignée. Cette pièce est également consignée dans le sixième volume des cartulaires, offrant une validation supplémentaire de son authenticité.¹⁴⁵

La troisième pièce consiste en l'obit de Félix de Hongrie, avec des références documentées dans trois registres distincts, ce qui confirme son affiliation à la famille de Crouy-sur-Somme. Ces références multiples renforcent la crédibilité de l'obit et établissent un lien indéniable avec la lignée Crouy-Chanel.¹⁴⁶

Les quatrième et cinquième pièces concernent respectivement les obits d'Antoine de Hongrie et de Jean de Hongrie, fils de Félix de Hongrie et de Guigonne de la Chambre. Ces

¹⁴³ Ibid, p. 120.

¹⁴⁴ Ibid p. 121.

¹⁴⁵ Ibid, p. 122.

¹⁴⁶ Ibid, p. 123.

documents, également répertoriés dans plusieurs registres, consolident davantage les droits et les héritages de la famille Crouy-Chanel, tout en réfutant les allégations contraires.¹⁴⁷

Enfin, la sixième pièce porte sur l'obit de Marc de Hongrie, fils d'André de Hongrie, apportant une nouvelle couche de preuves à l'appui des liens familiaux établis. Cette pièce, tout comme les précédentes, est consignée dans les registres pertinents, attestant ainsi de sa validité et de sa pertinence dans le cadre de la défense.¹⁴⁸

Une réponse possible à la décision de 1790 : les études généalogiques de M. de Courcelles.

Jean-Baptiste-Pierre Jullien de Courcelles, connu sous le nom de chevalier de Courcelles, est un historiographe français (né en 1759 à Orléans et mort en 1834 à Saint-Brieuc). Magistrat de profession, il a également occupé des postes de responsabilité dans l'administration des hospices et était membre correspondant de la société des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans. Son héritage réside principalement dans ses contributions à l'histoire et à la généalogie françaises.¹⁴⁹ Nous introduisons ce personnage car il va nous éclairer sur les attaques objectives que l'on peut émettre sur le titre de noblesse des Crouy-Chanel.

En premier lieu sur la fameuse décision de 1790, selon les arguments avancés par M. de Courcelles, il est à noter que l'abolition de la noblesse par l'Assemblée nationale précéda de près les événements révolutionnaires qui amenèrent la maison de Croy en Allemagne. Dans ce contexte tumultueux, M. de Courcelles soutient que la famille Chanel n'eut pas l'occasion de revendiquer ses prétentions, tandis que la maison de Croy, n'étant pas au courant de ces

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Ibid, p. 124.

¹⁴⁹ Oettinger, Eduard Maria (1808-1872). *Bibliographie biographique universelle. Dictionnaire des ouvrages relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des personnages célèbres de tous les temps et de toutes les nations depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*. J. J. Stienon (Bruxelles), 1854, p. 869. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206459d/f442.item](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206459d/f442.item).

prétentions, n'eut pas l'opportunité de les contester. De plus, selon M. de Courcelles, l'opinion publique déjà formée sur cette affaire aurait dissuadé la maison de Croy de toute protestation publique. Cependant, toujours selon M. de Courcelles, la famille Chanel, après avoir échoué à faire reconnaître ses droits légitimes, a choisi d'agresser de manière offensante et inexplicable la maison de Croy.¹⁵⁰

Selon les écrits de M. de Courcelles, le jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Paris le 26 août 1821 établit que le droit aux noms et armoiries de la maison de Croy est fermement fondé sur une possession de longue date, étayée par des titres officiels et des reconnaissances formelles. M. de Courcelles signale également que les ancêtres des membres de la famille de Croy ont régulièrement utilisé les mêmes armoiries au fil des siècles, y compris un symbole attestant de leur descendance de la maison de Hongrie. Ce symbole est explicitement validé dans trois diplômes émis par les empereurs d'Allemagne, également souverains de Hongrie, comme l'a précisé M. de Courcelles dans son ouvrage. Ces documents confirment que l'élément contesté par M. Chanel fait partie intégrante des armoiries de la maison de Croy, en tant que preuve de leur filiation avec la maison de Hongrie. Par conséquent, selon les écrits de M. de Courcelles, le tribunal décrète que la demande de M. Claude-François Chanel est irrecevable, le condamnant aux dépens de l'affaire.¹⁵¹

Selon M. de Courcelles, après avoir été confronté à l'arrêt de la Cour royale de Paris, M. Chanel a entrepris un dernier recours en pourvoyant en cassation. Cependant, ses espoirs ont été arrêtés lorsque la Cour de cassation a rejeté son pourvoi le 25 février 1825.¹⁵²

¹⁵⁰ Courcelles, Jean-Baptiste-Pierre (1759-1834). *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe...* A. Bertrand et Treuttel & Wurtz (Paris), 1822, p. 88. *gallica.bnf.fr*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k854915z/f186.item>.

¹⁵¹ Ibid, p. 89.

¹⁵² Ibid, p. 90.

Quant à la question des armoiries, M. de Courcelles explique qu'elle est demeurée en suspens, une situation presque inévitable compte tenu de sa complexité. Il précise que M. Chanel conserve les armoiries qu'il détient, assorties de la noblesse conférée par un décret impérial du 9 mars 1810. Ceci, malgré la reconnaissance de la nullité de l'arrêt du 26 mars 1790 et la preuve apportée par les pièces du procès et l'arrêt de la Cour royale de Paris du 12 mai 1821, attestant que sa famille n'avait pas la noblesse pendant la Révolution.¹⁵³

En ce qui concerne la maison de Croy, M. de Courcelles explique que celle-ci a adopté les armoiries de l'ancienne maison de Croy-sur-Somme depuis plusieurs siècles, après avoir épousé l'héritière, conformément aux usages des substitutions. Il évoque alors la possibilité que l'écu d'argent à trois fasces de gueules, maintenu par la maison de Croy, puisse représenter ses armoiries paternelles. Toutefois, il soulève la difficulté de trancher cette question, même pour un tribunal héraldique, en raison des défis posés par l'interprétation des sceaux médiévaux.¹⁵⁴

Le chevalier de Courcelles affirme que la question des armoiries, détachée de celle du nom, est d'une importance relative. Il illustre son propos en citant l'exemple de nombreuses familles nobles en France qui ont modifié ou ajouté des armoiries au fil des siècles pour refléter leur origine noble, sans rencontrer d'opposition. Il pointe que la maison de Croy est dans une situation similaire et rappelle que ses armoiries de Hongrie sont reconnues comme étant les siennes propres et paternelles par un diplôme de l'empereur Léopold datant du 31 mars 1664.¹⁵⁵

Il conclut que la question des armoiries, déconnectée de celle du nom, est dénuée de pertinence en invoquant l'exemple de vingt familles nobles en France portant des armoiries similaires sans contestation.¹⁵⁶

¹⁵³ Ibid.

¹⁵⁴ Ibid, p. 91.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Ibid p. 92.

Louis Lainé, expert en généalogie, confirme les affirmations de M. de Courcelles concernant la lignée des De Croy, il confirme que lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, la tête de cette prestigieuse lignée a été identifiée. Il ne tarit pas d'éloge envers M. de Courcelles en qualifiant son travail comme « considéré comme le plus précis et exhaustif sur cette lignée ». ¹⁵⁷

Il ajoute dans ses écrits que cette généalogie a été validée par un arrêt du tribunal civil de 1^{ère} instance de Paris en date du 26 août 1821, confirmé par un autre arrêt de la cour de cassation en date du 25 février 1825, condamnant une famille de “bourgeois” de Grenoble, nommée Chanel, à abandonner le nom de Croy qu'elle avait illégalement adopté. ¹⁵⁸

L'étonnante réponse de la famille Chanel.

Le chevalier de Courcelles reçut une lettre de la part du comte de Crouy-Chanel, notez que ce dernier signe sa lettre avec ce titre et ce nom de famille.

Dans cette lettre, M. Chanel exprime son mécontentement vis-à-vis de la généalogie établie en faveur de ses adversaires dans le tome VIII de l'Histoire généalogique. Il critique l'ouvrage de manière générale, le jugeant peu connu et peu estimé, ce qui limite selon lui son impact préjudiciable. Cependant, il adresse des attaques personnelles à l'auteur de l'ouvrage, M. de Courcelles, en qualifiant son travail de « pitoyable » et de « mensonger ». Malgré son désaccord, M. Chanel semble résigné quant à l'obtention d'un résultat réparateur de cette situation. ¹⁵⁹

¹⁵⁷ Lainé, P. Louis (1790-1849). *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, ou, Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume*. P.-Louis Lainé, 1830, p. 32.

¹⁵⁸ Ibid, p. 33.

¹⁵⁹ Crouy-Chanel, Claude François. *Lettre de M. le comte de Crouy, à M. de Courcelles, généalogiste*. A. Boucher, 1827, p. 1.

Le comte de Crouy de Chanel avance une série d'arguments contre M. de Courcelles, soulevant des préoccupations quant à son intégrité et à sa crédibilité. Tout d'abord, le comte souligne que M. de Courcelles manque d'un mandat spécial du gouvernement pour dresser et publier des généalogies. Il éclaire le fait que M. de Courcelles agit en tant qu'écrivain sans aucune autorité officielle, remettant ainsi en question la légitimité de son travail dans ce domaine spécifique.¹⁶⁰

Le comte reproche à M. de Courcelles de faire payer pour établir ces généalogies. Il précise que le public est conscient que ces ouvrages sont devenus des marchandises commerciales, ce qui entraîne une perte de confiance dans leur exactitude et leur fiabilité. Le comte accuse également M. de Courcelles d'avoir accepté des paiements pour fournir des pièces contre d'autres individus, ce qui suggère un manque d'intégrité et une possible partialité dans ses actions.¹⁶¹

Il révèle que le nom sous lequel M. de Courcelles se permet de les attaquer, à savoir « Courselles », n'est pas son vrai nom, mais plutôt Julien, et qu'il avait précédemment exercé en tant que notaire à Orléans. Cela remet en question son identité et sa légitimité à intervenir dans ces affaires. Le comte fait ressortir le fait que M. de Courcelles utilise indûment le titre de chevalier sans aucune autorisation légale, ce qui jette un doute sur sa crédibilité et son intégrité. Cette usurpation de titre affaiblit sa position et soulève des questions sur la fiabilité de ses déclarations et de ses actions.¹⁶²

Le comte de Crouy-Chanel exprime de vives critiques envers M. de Courcelles concernant ses prétentions à établir des généalogies nobiliaires. Il clarifie le fait que le titre de généalogiste honoraire du Roi dont se targue Courcelles ne lui confère aucun pouvoir officiel

¹⁶⁰ Ibid, p. 2.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Ibid.

pour établir des généalogies nobles¹⁶³. Il explique le fait que la seule autorité compétente en la matière est la Commission du Sceau des Titres. Le comte pointe du doigt l'approche peu rigoureuse de Courcelles, qui se base sur des probabilités et des présomptions pour établir des liens de parenté nobiliaire. Il explique que cette méthode manque de crédibilité aux yeux du public, qui attend des preuves concrètes plutôt que des conjectures.¹⁶⁴

Il fustige le caractère fantaisiste des prétentions généalogiques de certains clients de Courcelles, qui payent cher pour des affirmations incertaines et parfois ridicules. Il met en garde contre le risque que de telles affirmations ne portent préjudice à la réputation des familles concernées.¹⁶⁵

De Crouy-Chanel conclut sa lettre en soulignant que malgré l'imposante présentation de Mr. de Courcelles et de ses propres travaux, ces derniers ne sont ni estimés, ni accrédités, ni lus par quiconque. Il affirme que cette protestation suffit à rétablir un statu quo entre eux et les sieurs Croy-Havré et de Solre. En somme, il exprime que cette déclaration est tout ce qu'ils demandent.¹⁶⁶

Quant à Lainé, il lui réserva une lettre publique cinglante, il n'y a qu'à voir le titre de cette dernière pour comprendre le ton : « Petite semonce au sieur Lainé, grand auteur, faiseur, dresseur et vendeur de généalogies soi-disant historiques. »¹⁶⁷

¹⁶³ Ibid, p. 3.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Ibid, p. 4.

¹⁶⁷ Crouy-Chanel, Claude François (1774-1844). *Petite semonce au sieur Lainé, grand auteur, faiseur, dresseur et vendeur de généalogies soit disant historiques, véridiques, mais plutôt fausses, abusives, grotesques et mensongères*. 1836, p. 4.. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504240n/f5.item.texteImage](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504240n/f5.item.texteImage).

Il attaque tout d'abord le manque de légitimité des prétendus généalogistes, en argumentant qu'aucun d'entre eux n'a été officiellement mandaté par les gouvernements successifs depuis 1789 pour établir des généalogies reconnues. Il précise : « Il est convenable de lui dire que, depuis 1789 jusqu'à cette année 1836, aucun individu n'a été nommé ni accrédité par les divers gouvernements qui se sont succédé, à l'effet d'établir et de dresser des généalogies auxquelles foi pût être ajoutée. »¹⁶⁸

Il dénonce la prétendue partialité et la malveillance du Sieur de Lainé, et le lie au chevalier de Courcelles. Selon le comte, ce dernier, sous couvert de recherche généalogique, se livrait en réalité à des manœuvres malveillantes et mensongères. Monsieur de Crouy-Chanel déclare : « Mais non, le sieur de Courcelles avait de la haine contre ceux qui ne voulaient pas se présenter à son tribunal, et se rendre ses tributaires. »¹⁶⁹

La critique s'attaque également à la flatterie du Sieur de Lainé envers M. de Courcelles. Ce dernier a déclaré que le chevalier avait réalisé la généalogie la plus exacte et la plus complète, en soulignant que ses affirmations sont infondées et contredites par des décisions judiciaires.

M. de Crouy-Chanel expose : « S'il n'y avait ici qu'ânerie, imbécillité, ignorance stupide, nous laisserions le sieur Lainé dans ses éléments qui lui sont propres, et nous eussions, comme tout le monde le fait, ri de ses œuvres. »¹⁷⁰

Enfin, M. de Crouy-Chanel souligne le contraste entre les véritables généalogistes, qui exerçaient leur art avec intégrité et professionnalisme, et le Sieur de Lainé, motivé par le profit

¹⁶⁸ Ibid, p. 5.

¹⁶⁹ Ibid, p. 6.

¹⁷⁰ Ibid.

et la médisance. Il conclut en annonçant son intention de révéler publiquement la véritable nature du Sieur de Lainé, dévoilant ses pratiques douteuses et ses prétentions infondées.¹⁷¹

Penchons-nous sur l'arrêt du 12 mai 1821¹⁷².

« Des comptes étaient essentiellement établis pour veiller à la conservation du domaine, au maintien des droits régaliens et à tout ce qui concernait l'ordre public, relativement à la comptabilité des finances de l'État ; que c'était à raison de cette surveillance qu'elles étaient chargées de vérifier et d'enregistrer les lettres de noblesse, tous actes et titres nobiliaires, et aussi à l'effet de régler la finance due au Roi pour l'indemnité des exemptions qui en résultent en faveur des impétrants ; mais que sur toutes demandes principales, relatives à la propriété de nom et armes entre particuliers, la compétence des Parlements était exclusive ;

Considérant, d'après ces principes, que l'arrêt de la Chambre des comptes de Grenoble, rendu au profit des auteurs de l'appelant (M. Chanel), même contradictoirement avec le Procureur général, stipulant pour le Roi dans l'intérêt du domaine, n'a pu juger des questions dont la décision pourrait préjudicier à des tiers qui n'étaient pas même soumis à sa juridiction...

Considérant qu'il résulte des pièces de la cause que la partie de Couture (M. Chanel) est, suivant son extrait de naissance du 2 juillet 1775, fils de Claude Chanel, avocat et lieutenant de milices à Saint-Domingue, ayant paru comme membre du Tiers-État aux Assemblées de sa province, convoquées pour les États-Généraux de 1789 ; que son aïeul, Jean-Claude Chanel, était substitut au Parlement de Grenoble ; que son bisaïeul, Claude Chanel, était bourgeois et greffier de l'élection de Grenoble en 1723 ; que son troisième aïeul, Claude Chanel, était aussi greffier au bailliage de Grésivaudan en 1670, et son quatrième aïeul, sergent-major du fort Barraux, en 1642 ;

¹⁷¹ Ibid, p. 7.

¹⁷² Bulletin de la société héraldique et généalogique de France 2^o année, n^o 5. 10 mars 1880, p. 170-171.

« Considérant que les auteurs ci-dessus désignés n'ont jamais porté le nom de Croy ; que, pendant cette période de temps, on ne voit pas qu'ils aient pris de qualification noble dans les titres qui les concernent, et que, dans cette possession d'état plus que centenaire, loin d'apercevoir le moindre vestige ou renseignement de la descendance prétendue des rois de Hongrie, on ne voit pas même que leur famille ait figuré dans leur province au rang des nobles... »

L'arrêt du 12 mai 1821 offre un éclairage sur la question de la noblesse et des droits régaliens à travers l'examen du cas spécifique de la famille Crouy-Chanel. Cet arrêt nous apprend les complexités entourant la revendication nobiliaire de cette famille et la rigueur des procédures de vérification des titres nobiliaires à l'époque. On y détaille l'ascendance de la famille Chanel sur plusieurs générations, remontant jusqu'à un sergent-major du fort Barraux en 1642. Malgré cette lignée historique, l'arrêt précise que la famille Chanel n'a jamais porté le nom de Crouy et n'a pas pris de qualification noble dans les titres les concernant.

Cette absence de preuve de noblesse établie met en doute la légitimité de leur prétention à la noblesse. On comprend également qu'il y a une absence de preuves concernant la descendance prétendue des rois de Hongrie pour la famille Chanel. Cette lacune dans les archives et les titres de la famille contribue à affaiblir leur revendication nobiliaire et à questionner leur position au sein de la noblesse. L'arrêt conclut que la famille Chanel n'a jamais été reconnue comme noble dans leur province et qu'ils n'ont jamais figuré au rang des nobles. Cette non-reconnaissance officielle renforce l'invalidité de leurs prétentions nobiliaires et confirme l'absence de qualification noble dans leur lignée.

En ce qui concerne cette question, il est remarquablement difficile d'expliquer la détermination des membres de la famille Chanel à revendiquer le nom de Croy ou Crouy. Ce nom, en réalité, n'est pas associé aux anciens rois de Hongrie, mais plutôt à une terre située en Picardie. Selon la généalogie de la famille Chanel, cette terre aurait été attribuée à Marc, le second fils d'André III, roi de Hongrie, à la suite d'un partage. Par ailleurs, Félix, fils aîné du même roi, avait hérité du domaine de Chanel, en Dauphiné, et serait l'ancêtre de la famille portant ce nom. Ainsi, même si cette hypothèse était avérée, les Chanel descendraient des rois de Hongrie sans avoir de légitimité pour le nom de Croy ou Crouy. Malgré cela, les membres

de cette lignée portent aujourd'hui le nom de Crouy-Chanel selon leurs actes de naissance, en dépit de l'arrêt de la Cour de Paris mentionné précédemment.¹⁷³

Le probable dénouement à cette affaire : l'enquête de Paul-Armand du Chastel de la Howarderie.

Dans cette enquête, nous apprenons que nos deux protagonistes que sont Jean-Claude Chanel et François Nicolas Chanel ont été aidés par des personnes influentes telles que Moulinet et Doudart De Lagrée, respectivement greffier et procureur général au Parlement de Grenoble. Les conspirateurs ont réussi à recueillir une collection de documents falsifiés. Ces documents contenaient de nombreux grattages et interpolations pour remplacer les noms existants par ceux de Croy-Chanel, les faisant passer pour des descendants légitimes des ducs de Croy.¹⁷⁴

En 1790, ils ont imprimé une fausse généalogie à Grenoble, chez J. M. Cuchet, prétendant que leur famille était l'aînée des ducs de Croy. Cette généalogie comprenait également la lignée des vrais ducs de Croy, ajoutant à la confusion et à la crédibilité de leur imposture. Après avoir fait enregistrer ces actes falsifiés par la Chambre des Comptes de Grenoble, ils ont fait disparaître ces faux documents, attribuant leur perte au contexte révolutionnaire. Cela leur a permis de passer inaperçus et de se faire reconnaître comme une famille princière grâce à l'abolition de la Noblesse pendant la Révolution française.¹⁷⁵

Ils ont tenté, comme nous l'avons vu plus tôt, d'obtenir une reconnaissance de leur parenté avec les ducs de Croy-Solre et de Croy-Havré, sans succès. En conséquence, ils ont contesté le droit de ces princes au nom et aux armes de Croy. Ils ont intenté un procès en 1818

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ Du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, Paul-Armand. *Preuves des extravagantes prétentions de la famille roturière Chanel, dite de Crouy-Chanel de Hongrie, et de la légitimité de la maison princière de Croy-Dülmen*. Vasseur-Delmée (Tournai), 1885, p. 7.

¹⁷⁵ Ibid.

pour revendiquer le nom et les armes de la maison de Croy, mais ont perdu devant le tribunal de première instance de Paris en 1820. Le jugement a conclu que le droit aux noms et armes de la maison de Croy était suffisamment justifié par une possession constante et des titres reconnaissables. Initialement, en 1790, ils reconnaissaient la validité des diplômes accordés aux vrais princes de Croy par les Empereurs allemands, espérant être reconnus parents par ces princes. Après le refus de ces derniers, ils ont commencé à mépriser ces diplômes dans leurs écrits.¹⁷⁶

Jusqu'ici, nous apprenons des choses que nous savons déjà avec des détails qui éclaircissent certaines zones d'ombre, notamment sur la faisabilité d'une telle entreprise. Dans son enquête approfondie, Paul-Armand du Chastel de la Howarderie scrute minutieusement les prétentions généalogiques des Chanel, dévoilant les failles et les manipulations de leur lignée. Du Chastel de la Howarderie expose les incohérences et les faux présents dans la généalogie fabriquée par les Chanel qui voulaient s'arroger une noblesse.¹⁷⁷

Il commence par examiner en détail les premières générations de la lignée des Chanel telles qu'elles sont présentées dans la chronologie des ducs de Croy. Il pointe du doigt des erreurs flagrantes, telles que des mariages et des naissances à des âges impossibles, prouvant l'incohérence des revendications des Chanel. Du Chastel de la Howarderie écrit : « Les âges avancés attribués aux membres de la famille Chanel dans la généalogie contredisent les réalités historiques et défient toute logique chronologique. »¹⁷⁸

Son travail consiste également à corriger les références historiques incorrectes et les interpolations frauduleuses présentes dans les documents cités par les Chanel pour appuyer leur lignée. Il met en évidence comment ces falsifications ont été utilisées pour construire une histoire fictive, visant à légitimer leur prétention à la noblesse. Du Chastel de la Howarderie

¹⁷⁶ Ibid, p. 8.

¹⁷⁷ Ibid, p. 9.

¹⁷⁸ Ibid.

écrit : « Les documents cités par les Chanel ont été altérés pour correspondre à leur récit, témoignant ainsi de leur volonté délibérée de falsifier l'histoire. »¹⁷⁹

Son examen des alliances matrimoniales prétendument établies entre les Chanel et d'autres familles nobles démontre qu'elles ne correspondent pas aux enregistrements historiques vérifiables. Cette analyse rigoureuse révèle l'étendue de la tromperie des Chanel, qui ont falsifié des documents et manipulé des sources pour soutenir leur imposture. Du Chastel de la Howarderie écrit : « Les prétendues alliances matrimoniales des Chanel avec d'autres familles nobles ne sont étayées par aucune preuve documentaire fiable, ce qui remet en question leur légitimité nobiliaire¹⁸⁰. »

Du Chastel de la Howarderie expose des événements plus contemporains où les Chanel ont été discréditées, notamment par des autorités religieuses et judiciaires. Il démontre comment même des figures de l'église comme Pie IX ont réussi à cerner les Chanel, mettant ainsi un terme à leur prétention à la noblesse. Du Chastel de la Howarderie raconte : « Les actions frauduleuses des Chanel ont été exposées par des autorités religieuses et judiciaires, confirmant ainsi leur imposture et leur manque de légitimité. »¹⁸¹

[Une généalogie de commande : la famille de Croy-Dülmen derrière le travail de Chastel de la Howarderie.](#)

Chastel de la Howarderie présente une chronologie approfondie de la lignée de la maison de Croy, remontant à Étienne IV, roi de Hongrie. Il retrace l'ascendance jusqu'à Marc de Hongrie, qui quitte son pays pour s'installer en France, où il épouse Catherine d'Airaines, héritière de plusieurs domaines, dont le fief de Croy-sur-Somme. Cette chronologie, riche en

¹⁷⁹ Ibid, p. 10.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Ibid.

détails et cohérente, démontre une succession continue de générations, confirmant ainsi la filiation.

Un argument central repose sur la prétention de la maison de Croy à une descendance royale hongroise, soutenue par des documents impériaux. Les empereurs Maximilien I (en 1486 et 1510), Rodolphe II (en 1594) et Léopold I (en 1664) ont tous délivré des diplômes affirmant explicitement que la maison de Croy descend du sang royal de Hongrie. Ces empereurs, étant liés par la parenté aux souverains hongrois et certains étant eux-mêmes rois de Hongrie, devaient disposer de preuves solides de cette origine.

Les mariages et alliances avec d'autres familles nobles sont également mentionnés. Par exemple, Guillaume, fils de Marc, devient seigneur de Croy et épouse Christiane de Guines. Leurs descendants continuent de porter le nom et les titres associés à la maison de Croy, consolidant ainsi leur position et leur patrimoine familial.

Chastel de la Howarderie finit son argumentation contre les Chanel en invitant les lecteurs à vérifier par eux-mêmes les alliances de la maison de Croy-Solre. Il encourage les lecteurs à consulter les généalogies des familles alliées à cette maison et à constater que ces mariages sont bien documentés et consignés sur leurs arbres généalogiques respectifs. En contraste, il met au défi les lecteurs de rechercher de la même manière les alliances des Chanel faites avant 1642. Il affirme que, même avec des besicles, des longues-vues, des loupes ou des microscopes, ils ne trouveront aucune trace de ces alliances. Cette absence de documentation sur les Chanel permet aux lecteurs de conclure où se trouve la vérité, même si nous devons garder à l'esprit que cette généalogie est une commande de la famille.¹⁸²

L'illusion de la Noblesse : usurpations et faux titres à travers le cas Croy-Chanel.

Comment définir la fraude nobiliaire ?

On définit l'usurpation nobiliaire comme le délit de modifier sciemment son nom officiel pour obtenir des honneurs auxquels son rang ne lui donne pas accès. Il y a plusieurs conditions

¹⁸² Ibid p. 21.

à cela, l'acte de naissance, qui servira de référence principale pour le nom d'une personne. Dans notre contexte, usurper va signifier modifier ce nom. La loi de 1858 prend en compte tous les actes civils pour évaluer la situation, car ils reflètent la réalité de la famille de l'accusé.¹⁸³

La mauvaise foi est un élément clé du délit. On considère qu'il peut y avoir des erreurs de la part de l'accusé. Si l'intention de tromper est avérée, on remplit alors l'une des conditions de la fraude selon la loi de 1858. Pour que la fraude soit reconnue il doit aussi y avoir un but honorifique. La personne doit avoir cherché à obtenir une reconnaissance ou une distinction spéciale. Si ce n'est pas le cas, l'acte n'est pas considéré comme une usurpation sous la loi de 1858. L'usurpation doit être faite publiquement pour être punissable. Cela signifie que l'usage du titre doit être visible et reconnu par la société¹⁸⁴.

Par exemple, des actes officiels ou des écrits publics peuvent prouver cette publicité. Des actions privées, comme des lettres ou des cartes de visite, ne suffisent pas. Un cas intéressant est celui d'une personne qui a ajouté « de » à son nom, en se basant sur des documents falsifiés. Bien que ces documents existent ils étaient falsifiés, et la personne a affirmé qu'elle ne savait pas qu'ils l'étaient. Le tribunal a évalué sa bonne foi et ajusté la sanction en conséquence. Pour qu'une usurpation nobiliaire soit reconnue, il faut donc prouver la modification du nom, la publicité de cette modification et l'intention de recevoir des honneurs indus. Lorsque ces conditions sont remplies, le délit est établi et peut être sanctionné.¹⁸⁵

Le cas des Crouy-Chanel n'est pas un cas particulier, en effet, l'usurpation des titres de noblesse était une pratique bien connue et relativement courante dans l'histoire. M. Lévesque, dans son *Traité de la noblesse*¹⁸⁶, évoque, en s'appuyant sur La Roque, un moyen particulier

¹⁸³ Rey, Charles. *De la Noblesse et de la législation nobiliaire en France depuis la Révolution*. 1902, A. Rousseau, p. 126.

¹⁸⁴ Ibid, p. 128.

¹⁸⁵ Ibid p. 131-132.

¹⁸⁶ De Semainville, *Code de la noblesse*, p. 305.

d'obtenir un titre de noblesse : l'usurpation. Bien entendu, cela ne signifie pas qu'un simple roturier pouvait s'approprier un titre sans y avoir aucun droit. En revanche, pour ceux qui étaient déjà nobles et jouissaient des privilèges associés à leur statut, s'attribuer un titre supplémentaire ne modifiait en rien leur position sociale. Le changement de titre n'entraîne pas une modification de leur qualité intrinsèque et ne les fait pas entrer dans une nouvelle classe ou un nouvel ordre.¹⁸⁷

Il était très courant autrefois que les nobles s'approprient des titres qu'ils n'avaient pas le droit de porter. Bien que cette pratique soit contraire aux lois en vigueur, elle était souvent tolérée. Cependant, en respectant ces mêmes principes, il est nécessaire de rejeter l'utilisation de tout titre qui n'émanent pas d'une concession royale. L'usurpation ne pouvait jamais être légitimée, même par une possession prolongée.¹⁸⁸

En parcourant l'œuvre de l'historien Alphonse Chaussant sur l'usurpation de la noblesse, quelque chose attire notre curiosité. En effet, il décrit le parcours typique de l'usurpateur.

Le parcours habituel de celui qui usurpe la noblesse implique plusieurs étapes cruciales pour donner l'apparence de légitimité et de continuité familiale. Premièrement, pour prétendre à la noblesse, il doit en apporter la preuve. Cela nécessite de démontrer ses origines et de remonter jusqu'à ses ancêtres les plus anciens. Se contenter de prendre un nom, un blason et un titre ne suffit pas ; il doit également se créer une lignée noble. Pour ce faire, il doit éviter de revendiquer des ancêtres plébéiens. Même après avoir accumulé des richesses, il se dote d'ancêtres illustres pour renforcer sa nouvelle position. Il prétend avoir des liens familiaux avec les gentilshommes de sa région, et en jouant ce rôle avec assiduité, il finit par être pris au sérieux. Des généalogistes complaisants, souvent motivés par des intérêts personnels, lui confectionnent un arbre généalogique. Grâce à des homonymes et autres subterfuges, ces

¹⁸⁷ Rey, Charles., op. cit. p. 72.

¹⁸⁸ Ibid, p. 73.

généalogistes le relie à de nombreux ancêtres nobles. Ces derniers, ne pouvant démentir cette filiation, contribuent à légitimer l'usurpateur¹⁸⁹.

Ce parcours nous rappelle étrangement celui des deux Croy-Chanel, avec cette mise en lumière du rôle des généalogistes qui légitimerait les usurpateurs.

Les titres étrangers, une usurpation aux titres français ? Une marge comme une autre ?

Il faut préciser d'emblée que l'usurpation reste une marge comme une autre de la noblesse lorsque celle-ci n'est pas exposée. Ce n'est pas le cas des Crouy-Chanel. On se pose la question de savoir si un noble venant de l'étranger est considéré comme un noble, ou s'il reste à part de la noblesse française. Bien évidemment, il existe de nombreux exemples de nobles étrangers appréciés par la noblesse française, et on observe même une certaine coopération entre eux¹⁹⁰. En parcourant la thèse de Charles Rey, un juriste ayant étudié les contours juridiques de la noblesse et de sa législation en France, nous comprenons que les étrangers, même avec un titre valide, ne peuvent prétendre à une égalité de titre avec les nobles français. Rey l'explique d'abord par une question de souveraineté, mais surtout par le cadre législatif.

Une ordonnance du 31 janvier 1819 et un décret du 5 mars 1859 stipulent que le droit de porter un titre étranger en France nécessite l'autorisation du gouvernement, qui peut l'accorder ou le refuser à sa discrétion. L'article 1 de ce décret de 1859 précise que : « aucun Français ne peut porter en France un titre conféré par un souverain étranger sans y avoir été autorisé par un décret impérial rendu après avis du Conseil du sceau des titres. Cette autorisation n'est accordée que pour des raisons graves et exceptionnelles. » L'article 2 du

¹⁸⁹ Chassant, Alphonse. *Les nobles et les vilains du temps passé, ou recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires*. Aug. Aubry, 1857, p. 236-237.

¹⁹⁰ Labatut, Jean-Pierre. « Chapitre II. Les institutions internationales », *Les Noblesses européennes de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle*, sous la direction de Labatut Jean-Pierre. Presses Universitaires de France, 1978, pp. 150-159.

même décret impose au demandeur de titre de payer un droit de sceau équivalent à celui qui serait perçu en France pour un titre similaire, alors que, selon l'ordonnance de 1819 désormais abrogée, il ne devait s'acquitter que d'un tiers de ce droit.¹⁹¹

La jurisprudence du Conseil du sceau, a refusé à M. de Crouy-Chanel le titre de prince auquel il prétendait en tant que descendant de la maison royale de Hongrie. Toutefois, les étrangers devenus français suite à l'annexion de leur territoire à la France peuvent conserver leurs titres sans autorisation spéciale. Néanmoins, un titre étranger porté en France par un Français, même autorisé, reste un titre étranger.¹⁹²

¹⁹¹ Rey, Charles. *De la noblesse et de la législation nobiliaire en France depuis la Révolution*. 1902, p. 102. Arthur Rousseau.

¹⁹² Ibid, p. 103.

Conclusion

Ce mémoire a exploré les multiples facettes de la noblesse française, ses marges et ses contradictions internes, en se concentrant sur des figures emblématiques telles que Joseph-Marie de Barral de Montferrat et Alexandre Achard de Germane. À travers cette analyse, nous avons cherché à comprendre comment ces individus se positionnent par rapport aux structures traditionnelles de la noblesse et comment ils naviguent les bouleversements sociaux et politiques de leur époque.

Nous avons constaté que la noblesse elle-même n'est pas un groupe homogène. La noblesse française du XVIII^{ème} siècle se distinguait par une grande diversité et une structure complexe. D'un côté, la noblesse d'épée, profondément enracinée dans les traditions militaires et féodales, se différencie de la noblesse de la robe, plus récente et souvent acquise par l'achat de charges administratives et juridiques. De plus, une distinction marquée existait entre la noblesse de cour, proche du roi et du pouvoir central, et la noblesse provinciale, plus éloignée de la cour. En Bretagne par exemple, les bourgeois pouvaient accéder à la noblesse par l'achat de charges anoblissantes ou l'obtention de lettres de noblesse, ce qui ajoute une strate supplémentaire à cette diversité. Cette variété de parcours et de statuts créait une dynamique interne complexe, fréquemment marquée par des débats sur la légitimité et la reconnaissance des membres de cette élite.

En comprenant que la noblesse n'est pas homogène, il devient évident que ses marges ne le sont pas non plus. Ce mémoire a montré que cette marge est polymorphe, parfois même antagoniste. Par exemple, Achard de Germane et Barral de Montferrat étaient en rupture avec leurs structures sociales mais ne se rejoignaient guère sur les plans idéologiques et matériels. Cependant ils partageaient des points communs, notamment leur lien avec le parlement de Grenoble qui a influencé leur destin. Cela pourrait nous conduire à une conclusion althusserienne suggérant que l'histoire est un processus sans sujet, dominé par les structures plutôt que par les individus, mais ce serait une conclusion simpliste. Notre étude, limitée à quatre nobles en marge, pourrait ne pas être représentative de tous les nobles marginaux, certains n'ayant peut-être jamais eu de liens avec le parlement de Grenoble ou d'autres structures nobles. De plus, les choix individuels de ces personnages montrent leur décalage par

rapport à leurs structures. Barral de Montferrat, par exemple, rejoint la franc-maçonnerie, un mouvement très noble à Paris mais plus diversifié en province.

Le cas de Joseph-Marie de Barral de Montferrat illustre les complexités de la noblesse en marge. Noble de robe et fervent révolutionnaire, Barral incarne la « semi-noblesse », naviguant entre ses aspirations bourgeoises et son héritage noble. Son engagement dans la franc-maçonnerie et son rôle actif dans la Révolution montrent comment certains nobles ont cherché à se réinventer et à s'adapter aux nouvelles réalités politiques. Son utilisation de son titre à des fins financières et ses contradictions idéologiques soulignent l'ambiguïté de sa position sociale. Barral de Montferrat a su tirer parti de la situation révolutionnaire pour maintenir et accroître ses possessions, illustrant ainsi les tensions entre ses idéaux affichés et ses pratiques matérielles. Il conservait des attaches avec sa classe et profitait de ses possessions matérielles, mais celles-ci furent rapidement sacrifiées. Barral semble comprendre que le titre n'est plus qu'un moyen d'obtenir, et non pas une raison d'être. Il incarne ici cette noblesse qui passe de l'être à l'avoir, amorçant ainsi la victoire culturelle de la bourgeoisie.

Achard de Germane, quant à lui, représente l'opposé de Barral de Montferrat. Bien qu'il ait acquis un « capital symbolique » typique de la noblesse de robe, il ne possédait pas de véritable titre nobiliaire, le plaçant dans une position intermédiaire entre la noblesse et la bourgeoisie. Bien qu'il ait des attributs et des connexions nobles, il ne bénéficiait pas d'une reconnaissance officielle complète. Achard de Germane est souvent associé au Tiers-État, malgré ses origines nobles. Plusieurs sources le classent parmi les bourgeois. Par exemple, lors des États généraux, il est inclus dans le Tiers-État, indiquant une perte ou une absence de reconnaissance de son statut nobiliaire. Bien qu'il descende d'une lignée noble, la division de l'héritage entre de nombreux enfants et la vente des domaines familiaux ont affaibli son statut noble. Son grand-père, Antoine Achard de Germane, n'a pas hérité des titres et biens familiaux, contribuant ainsi à la fragmentation du patrimoine familial.

Enfin, le cas de Crouy-Chanel interroge : s'ils sont des usurpateurs, sont-ils des nobles ? La situation est plus complexe. Ils voulaient absolument être nobles et avaient embrassé la culture et les normes sociales de la noblesse. Certains les considéraient comme nobles, d'autres non. Leur émigration lors de la Révolution française laisse perplexe. Même dans leur noblesse usurpée, ils restent à la marge. Étrangers du continent européen, ils étaient néanmoins perçus

comme étrangers par la noblesse française, ce qui suffisait à les marginaliser. Ce cas est particulier car il ne s'agit pas de bourgeoisie à la marge. Ils s'approprient un titre de noblesse avec des avantages mais aussi des inconvénients, en pleine période révolutionnaire. Ils étaient convaincus de descendre d'un souverain hongrois, et cela dépeint la complexité de cette noblesse étrangère et usurpée, parfois prise en compte et légitimée par la noblesse française, parfois non, selon les contextes.

En réalité, ce que nous appelons la marge est la conséquence de la chute de la noblesse. Le système féodal était obsolète au XVII^{ème} siècle avec la montée progressive du capitalisme et de son sujet collectif, la bourgeoisie. Au fil des décennies, la marge bourgeoise grossit, la noblesse se vide, alors même que sa démographie était faible. Elle ne devient au final qu'une bulle qui explosera bien avant 1789. La noblesse est à la marge de sa propre marge au XIX^{ème} siècle ; il n'est pas rare de croiser un semi-noble, plus bourgeois que noble par ailleurs. La marge est devenue la norme, mais la question reste de savoir si elle forme un sujet collectif nouveau avec les cendres de son ordre, ou si elle s'agglomère avec les autres sujets collectifs, emportant avec elle le souvenir de la noblesse d'Ancien Régime.

Table des matières

Remerciements	4
Introduction.....	6
Comment définir la noblesse ?	6
Une mise au point historiographique : empruntons à Bourquin	10
Première phase : histoire post-révolutionnaire.....	11
Seconde phase : les Annales et la noblesse, un acte manqué selon Laurent Bourquin	12
Troisième phase : histoire totale et histoire plurielle	13
Qu’entendons-nous donc par « marge » ?.....	15
I. La noblesse en crise : division interne accentuée par les événements révolutionnaires. 17	
De quelles noblesses en crise parle-t-on ?.....	17
Une deuxième division dans la noblesse : noblesse de cour, noblesse provinciale	18
L’exemple breton d’une noblesse provinciale en perte de vitesse	20
Une noblesse composite : le cas des offices d’anoblissements.....	21
Rupture ou déclassement ? Pragmatisme et réalité matérielle	22
II. Classer les nobles à la marge ? Le cas de Barral de Montferrat.....	23
Un exemple de noble révolutionnaire : Barral de Montferrat.	23
Un lien entre la révolution et la noblesse : la franc-maçonnerie	25
Noblesse, franc-maçonnerie et ésotérisme.	27
Une ancienne noblesse restant au contact de la vie publique	29
Une rupture avec la noblesse qui n’est pas si évidente : la transmission d’une culture d’élite toujours présente	30

	Un personnage ambigu, exemple de ce qu'on appelle un semi-noble.....	32
	Comment un semi-noble est-il perçu par le second ordre ?	35
	Barral de Montferrat était-il un noble pauvre ?	36
	Échelle des Revenus dans l'Isère du XVIII ^{ème} siècle : noblesse et élites économiques face à Barral de Montferrat	38
	Revenu détaillé de Barral de Montferrat en Francs.	38
	Revenus et professions des notables de l'Isère au début du XIX ^{ème} siècle.	39
III.	Être un noble réactionnaire dans une France révolutionnaire : est-ce toujours la marge ?	42
	Le cas Achard de Germane : avocat, noble, grenoblois.	42
	Un révolutionnaire de la première heure	43
	... rattrapée par ses intérêts de classe	44
	Comment comprendre les positions d'Achard de Germane ?	47
	Achard de Germane était-il noble ?.....	50
	Achard de Germane est-il un semi-noble ?.....	52
IV.	Usurper la noblesse, une autre marge dans la structure du second ordre : le cas tortueux des Crouy-Chanel.	56
	Résumé de la controverse autour du nom Crouy-Chanel.....	56
	Quelle est la défense des Chanel ?	58
	Au commencement, une querelle sur un blason.....	59
	Le point central de l'argumentation des Crouy-Chanel : la décision de 1790.	60
	Les attaques sur la noblesses des Crouy-Chanel	61
	Une défense en apparence solide sur six pièces	62

Une réponse possible à la décision de 1790 : les études généalogiques de M. de Courcelles.	64
L'étonnante réponse de la famille Chanel.....	67
Penchons-nous sur l'arrêt du 12 mai 1821.....	71
Le probable dénouement à cette affaire : l'enquête de Paul-Armand du Chastel de la Howarderie.....	73
Une généalogie de commande : la famille de Croy-Dülmen derrière le travail de Chastel de la Howarderie.....	75
L'illusion de la Noblesse : usurpations et faux titres à travers le cas Crouy-Chanel.....	76
Comment définir la fraude nobiliaire ?	76
Les titres étrangers, une usurpation aux titres français ? Une marge comme une autre ?..	79
Conclusion	81
Bibliographie.....	87

Bibliographie

Articles de revue

Archives départementales des Hautes-Alpes. *Annales des Alpes : recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes*. Janvier 1898, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96442981>.

Barral, Pierre. « Un siècle de Maçonnerie grenobloise (1750-1850) ». *Cahiers d'histoire*, vol. 4, 1957, p. 373-95, <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb38772000m>.

Barral, Pierre. « Les francs-maçons grenoblois et la Révolution française ». *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 197, n° 1, 1969, p. 505-10. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/ahrf.1969.3801>.

Bloch, Marc, et Lucien Febvre. « « Les noblesses » ». *Annales sociologiques*, vol. Série C, n° 3, 1938.

Descimon, Robert. « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse «essence» ou rapport social ? » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, n° 1, 1999, p. 5-21. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/rhmc.1999.1945>.

Frijhoff, Willem, et Julia Dominique. « L'éducation des riches. Deux pensionnats : Belley et Grenoble ». *Cahiers d'histoire*, vol. 21, n° 1/2, 1976, p. 105-31.

Goldmann, Lucien. « Sujet et objet en sciences humaines ». *Raison présente*, vol. 17, n° 1, 1971, p. 83-101. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/raipr.1971.1464>.

Haddad, Elie. « Noblesse d'épée, noblesse de robe : espaces sociaux et frontières idéologiques ». *L'Atelier du CRH*, n° 21 Bis, septembre 2020. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.4000/acrh.10746>.

Noguès, Boris. « Les choix éducatifs des familles parlementaires dans la France moderne (XVIIe -XVIIIe siècles) » : *Revue historique*, vol. n° 689, n° 1, février 2019, p. 25-56. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3917/rhis.191.0025>.

Palluel-Guiliard, André. « Les notables dans les Alpes du Nord sous le Premier Empire ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 17, n° 3, 1970, p. 741-57. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3406/rhmc.1970.2107>.

Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme. *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*. 1885, p. 494, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5432679v/f255.item>.

Société des bibliophiles dauphinois. *Société des bibliophiles dauphinois*. « Petite revue des bibliophiles dauphinois : ou correspondance entre tous les amateurs dauphinois qui ont quelque question à poser, quelque réponse à faire ou quelque trouvaille et curiosité à signaler : mélanges historiques et littéraires ». Édité par Allier frères (Grenoble), 1910, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4242602>.

Société des études historiques, et Albert Fontemoing. *Revue des études historiques*. 1899, [ark:/12148/bpt6k116827](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k116827).

Dictionnaires

Oettinger, Eduard Maria (1808-1872). *Bibliographie biographique universelle. Dictionnaire des ouvrages relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des personnages célèbres de tous les temps et de toutes les nations depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*. J. J. Stienon (Bruxelles), 1854. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206459d](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206459d).

Chaix d'Est-Ange, Gustave (1863-1923). *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle*. Charles Hérissé, 1903. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k112005v](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k112005v).

Robert, Adolphe, et Gaston Cougny. *Dictionnaire des parlementaires français... : depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889...* Edgar Bourloton, 1889. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k83707p](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k83707p).

Le Bas, Philippe. *Dictionnaire encyclopédique*. Firmin Didot frères, 1841, <https://books.google.ci/books?id=TY1RAAAAcAAJ&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>.

Documents juridiques

Procès-verbal de l'assemblée électorale du département de l'Isère. Imprimeur J.M. Cucher, juillet 1790.

Chapitres de livres

Beaurepaire, Pierre-Yves. « De l'opportunité d'être politiquement et socialement corrects. Les francs-maçons, l'État et la société d'ordres à la fin de l'Ancien Régime ». *Les francs-maçons dans la cité*, édité par Luis P. Martin, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 15-38. *DOI.org (Crossref)*, <https://doi.org/10.4000/books.pur.19600>.

Belmont, Alain. « Chapitre II. De l'artisanat nécessaire à l'artisanat salubre. (fin XVIIe-milieu du XVIIIe siècle) ». *Des ateliers au village. Tome 1*, Presses universitaires de Grenoble, 2013, p. 59-94. *Cairn.info*, <https://www.cairn.info/des-ateliers-au-village-tome-1--9782706108075-p-59.htm>.

Bourquin, Laurent. « La noblesse française à l'époque moderne : une historiographie ». *Les noblesses normandes*, édité par Alain Hugon et Ariane Boltanski, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 23-33. *DOI.org (Crossref)*, <https://doi.org/10.4000/books.pur.120183>.

Brelot, Claude-Isabelle. « Nobles français dans la spirale du déclassement (1780-1860) ». *L'expérience du déclassement social. France-Italie, XVIe-premier XIXe siècle*, édité par Michela Barbot et al., Publications de l'École française de Rome, 2021, p. 401-20. *DOI.org (Crossref)*, <https://doi.org/10.4000/books.efr.9243>.

Coulomb, Clarisse. « Chapitre Treize. La résistance des familles ». *Les Pères de la patrie*, Presses universitaires de Grenoble, 2013, p. 461-91. *Cairn.info*, <https://www.cairn.info/les-peres-de-la-patrie--9782706113154-p-461.htm>.

Wrede, Martin. « De la haute noblesse à la semi-noblesse. Formes d'existence nobiliaires en Europe au XVIIIe siècle ». *Noblesse oblige : Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, édité par Nicolas Le Roux, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 47-68. *OpenEdition Books*, <https://doi.org/10.4000/books.pur.152667>

Ouvrages

Bartillat, Christian de. *Histoire de la noblesse française I : Les aristocrates : de la Révolution au Second Empire*. Michel, 1988.

Bourdieu, Pierre. *La distinction : critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit, 1979.

Chassant, Alphonse. *Les nobles et les vilains du temps passé ou Recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires*. Auguste Aubry, 1857.

Chaussinand-Nogaret, Guy. *Une Histoire des élites : 1700-1848 : recueil de textes*. École des hautes études en sciences sociales (La Haye), 1975. *gallica.bnf.fr*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33467332>.

Coulomb, Clarisse. *Les pères de la patrie : la société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*. PUG, 2006.

Courcelles, Jean-Baptiste-Pierre (1759-1834). *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe...* A. Bertrand et Treuttel & Wurtz (Paris), 1822. *gallica.bnf.fr*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k854915z>.

Crouy-Chanel, Claude François. *Lettre de M. le comte de Crouy, a M. de Courselles, généalogiste*. A. Boucher, 1827.

Crouy-Chanel, Claude François (1774-1844). *Petite semonce au sieur Lainé, grand auteur, faiseur, dresseur et vendeur de généalogies soit disant historiques, véridiques, mais plutôt fausses, abusives, grotesques et mensongères*. 1836. *gallica.bnf.fr*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504240n>.

de Germane, Achard. *Essai sur les moyens locaux les plus assurés et les moins dispendieux de faire cesser le fléau de la mendicité à Valence, sans que les pauvres, tant citoyens qu'étrangers, soient moins secourus*. 1789.

De Negroni, François. *La France noble*. Seuil, 1974.

Du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, Paul-Armand. *Preuves des extravagantes prétentions de la famille roturière Chanel, dite de Crouy-Chanel de Hongrie, et de la légitimité de la maison princière de Croy-Dülmen*. Vasseur-Delmée (Tournai), 1885.

Faucher, Jean-André. *Les Francs-Maçons et le pouvoir : de la Révolution à nos jours*. Perrin, 1986.

Ferrer-Benimeli, José Antonio. *Les archives secrètes du Vatican et la Franc-Maçonnerie : histoire d'une condamnation pontificale*. Traduit par Gilbert Brossard, 2. éd française, Éd. Dervy, 2002.

Gerothwohl, Henry (1840-1884). *La Maison de Crouÿ Chanel de Hongrie et ses diverses branches. Notes rassemblées et mises en ordre sous la direction du Comte Henry Gerothwohl de Crouÿ Chanel de Hongrie*. A. Derenne, 1881. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5531227p](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5531227p).

Gras, Albin. *Deux années de l'histoire de Grenoble, depuis la suspension de Louis XVI (10 août 1792) jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II (27 juillet 1794))*. N. Maisonville, 1850.

Huguet, Alexandra, et Michel de Montaigne. *Essais*. Nathan, 2020.

Kautsky, Karl. *Les antagonismes de classes à l'époque de la Révolution française*. Traduit par Gérard Billy, 1889.

Kautsky, Karl, et Jacques Hebenstreit. *Les luttes de classe pendant la Révolution française*. Demopolis, 2015.

Labatut, Jean-Pierre. *Les Noblesses européennes de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle*. Presses Universitaires de France, 2016. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3917/puf.labat.1978.01>.

Lainé, P. Louis (1790-1849). *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, ou, Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, servant à constater l'origine, la*

filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume. P.-Louis Lainé, 1830.

Maignien, Edmond (1847-1916). *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française, de 1787 au 11 nivôse an XIV (31 décembre 1805).* 1891. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5824846g](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5824846g).

Bouillé, François-Claude-Amour marquis de. *Mémoires du marquis de Bouillé.* Baudouin, 1823.

Du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, Paul-Armand. *Preuves des extravagantes prétentions de la famille roturière Chanel, dite de Crouy-Chanel de Hongrie, et de la légitimité de la maison princière de Croy-Dülmen.* Vasseur-Delmée (Tournai), 1885.

Faucher, Jean-André. *Les Francs-Maçons et le pouvoir : de la Révolution à nos jours.* Perrin, 1986.

Ferrer-Benimeli, José Antonio. *Les archives secrètes du Vatican et la Franc-Maçonnerie : histoire d'une condamnation pontificale.* Traduit par Gilbert Brossard, 2. éd française, Éd. Dervy, 2002.

Gerothwohl, Henry (1840-1884). *La Maison de Crouy Chanel de Hongrie et ses diverses branches. Notes rassemblées et mises en ordre sous la direction du Comte Henry Gerothwohl de Crouy Chanel de Hongrie.* A. Derenne, 1881. [gallica.bnf.fr, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5531227p](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5531227p).

Gras, Albin. *Deux années de l'histoire de Grenoble, depuis la suspension de Louis XVI (10 août 1792) jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II (27 juillet 1794)).* N. Maisonville, 1850.

Huguet, Alexandra, et Michel de Montaigne. *Essais.* Nathan, 2020.

Kautsky, Karl. *Les antagonismes de classes à l'époque de la Révolution française.* Traduit par Gérard Billy, 1889.

Kautsky, Karl, et Jacques Hebenstreit. *Les luttes de classe pendant la Révolution française*. Demopolis, 2015 (nouvelle édition) Labatut, Jean-Pierre. *Les Noblesses européennes de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle*. Presses Universitaires de France, 2016. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.3917/puf.labat.1978.01>.

Lainé, P. Louis (1790-1849). *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, ou, Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume*. P.-Louis Lainé, 1830.

Maignien, Edmond (1847-1916). *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française, de 1787 au 11 nivôse an XIV (31 décembre 1805)*. 1891. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5824846g>.

Meyer, Jean. *La noblesse bretonne au XVIIIe siècle*. Flammarion, 1972.

Montesquieu, Charles Louis de Secondat de, et Roger Caillois. *Œuvres complètes*. Nouv. éd, vol. 2, Gallimard, 2008.

Mounier, Jean-Joseph (1758-1806). *Procès-verbal de l'assemblée générale des trois-ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans, par permission du Roi*. J. M. Cuchet, 1788. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65337470>.

Nyáry, Albert (1828-1886). *Les droits des Arpad (Crouy-Chanel de Hongrie) / par Albert Nyary, baron de Nyarégyhaza,...* Imprimerie des compositeurs-typographes (Turin), 1862. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504307c>.

Piménova Alexandrovna, Ludmilla. *La noblesse à la veille de la Révolution française*. 1986.

Révérénd Du Mesnil, Edmond (1832-1895) Auteur du texte. *Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, Pays de Gex, Valromey et Franc-Lyonnais, d'après les travaux de Guichenon, d'Hozier... les archives et les manuscrits, etc. avec les Remarques critiques de Pl. Collet, par Edmond Révérénd Du Mesnil,...* A. Vingtrinier, 1872. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54159264>.

Rochas, Adolphe (1816-1889) Auteur du texte. *Biographie du Dauphiné : contenant l'histoire de tous les hommes remarquables de cette province dans les lettres, les sciences, les arts, etc. et le catalogue complet de leurs ouvrages avec la description de leurs portraits...* 1858. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9608458b>.

Sagnac, Philippe, et Pierre Caron. *Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1793)*. Imprimerie nationale. Paris, 1907, <https://patrimoine.bm-grenoble.fr/PATRIMOINE/doc/SYRACUSE/361401/les-comites-des-droits-feodaux-et-de-legislation-et-l-abolition-du-regime-seigneurial-1789-1793-docu>.

Sarrut, Germain (1800-1863). *Les fils d'Arpad (2e édition)*. Dentu (Paris), 1861. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5504310v>.

Sée, Henri (1864-1936). *La France économique et sociale au XVIIIe siècle*. 1925. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9942450>.

Semainville, P. comte de. *Code de la noblesse française : ou Précis de la législation sur les titres, épithètes, noms, particules nobiliaires et honorifiques, les armoiries, etc.* 1860.

Seyssel-Cressieu, Marc de (1861-1922). *La maison de Seyssel : ses origines, sa généalogie, son histoire : d'après les documents originaux*. Allier frères (Grenoble), 1900. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5682660m>.

Stendhal (1783-1842). *Vie de Henri Brulard*. 1927. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6946b>.

Vaissière, Pierre de (1867-1942). *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*. Reprod. en fac-sim., Slatkine, 1904. gallica.bnf.fr, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7269b>.

Vermale, François. *Bulletin de l'Académie delphinale*. Allier, 1956.

Viatte, Auguste. *Les sources occultes du romantisme : illuminisme, théosophie 1770-1820*. Reproduction en fac-Similé, Slatkine reprints, 2009.

Viton de Saint-Allais, Nicolas (1773-1842). *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*. Bachelin-Deflorenne (Paris), 1872. *gallica.bnf.fr*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36861f>.

Weber, Max. *L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*. 1904.

Lettres d'un avocat au Parlement du Dauphiné, à un milord anglais. 1788. *gallica.bnf.fr*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k47613g>.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France. Société héraldique & généalogique de France (Paris), 1879.

Documents universitaires

Rey, Charles. *De la noblesse et de la législation nobiliaire en France depuis la Révolution*. 1902. Arthur Rousseau.

Résumé

Cette étude explore les multiples aspects de la noblesse, en mettant en lumière les marges et les controverses apparues après la Révolution française. Dès l'introduction, il est mis en avant qu'il est essentiel de saisir la norme pour pouvoir définir les marges. Pour cela, l'auteur s'appuie sur les travaux de divers penseurs, notamment François de Negroni et Alphonse de Chassant. Bien que de Negroni ne soit pas historien, sa perspective sociologique enrichit l'analyse.

Le document est organisé en plusieurs sections distinctes. La première section examine la crise interne de la noblesse, exacerbée par les bouleversements révolutionnaires. Elle différencie la noblesse de cour de celle provinciale et étudie les effets des offices d'anoblissements ainsi que les déclassements matériels qui en découlent. La deuxième section se concentre sur Barral de Montferrat, un noble révolutionnaire et franc-maçon. Elle analyse comment la culture d'élite a persisté et comment les semi-nobles étaient perçus par la noblesse établie. En étudiant les revenus et le statut social de Barral de Montferrat, on comprend mieux sa position marginale au sein de la société noble. La troisième section traite de la noblesse réactionnaire pendant la Révolution française, en prenant comme exemple Achard de Germane. Elle retrace ses premières affiliations révolutionnaires et son évolution vers des positions conservatrices, illustrant ainsi la complexité des réactions de la noblesse face aux bouleversements de l'époque. La quatrième section examine la question de l'usurpation de la noblesse à travers le cas des Crouy-Chanel. Elle détaille la controverse autour de leur revendication du titre noble et analyse les arguments généalogiques et juridiques présentés par les deux parties.

Summary

This study explores the many aspects of the nobility, highlighting the margins and controversies that arose after the French Revolution. Right from the introduction, it is emphasised that it is essential to grasp the norm in order to define the margins. To this end, the author draws on the work of various thinkers, notably François de Negroni and Alphonse de Chassant. Although de Negroni is not a historian, his sociological perspective enriches the analysis.

The document is organised into several distinct sections. The first section examines the internal crisis of the nobility, exacerbated by the revolutionary upheavals. It distinguishes between the court nobility and the provincial nobility and examines the effects of the ennoblement offices and the resulting material downgrading. The second section focuses on Barral de Montferrat, a revolutionary nobleman and Freemason. It analyses how elite culture persisted and how semi-nobles were perceived by the established nobility. By studying Barral de Montferrat's income and social status, we gain a better understanding of his marginal position within noble society. The third section deals with the reactionary nobility during the French Revolution, using Achard de Germane as an example. It traces his early revolutionary affiliations and his evolution towards conservative positions, illustrating the complexity of the nobility's reactions to the upheavals of the time. The fourth section examines the question of the usurpation of nobility through the case of the Crouy-Chanels. It details the controversy surrounding their claim to the noble title and analyses the genealogical and legal arguments presented by both parties.

Mots-clés : Noblesse - Révolution française - Marginalité - Barral de Montferrat - Achard de Germane – Usurpation de la noblesse.

Keywords: Nobility - French Revolution – Marginality - Barral de Montferrat - Achard de Germane - Usurpation of nobility.